

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DU BUDGET DU LUNDI
5 DECEMBRE 2022 A 20.00 HEURES A
LA GRANDE SALLE DE L'AUBERGE
DES TROIS SAPINS A ARCONCIEL**

Présidence	M. Patrick Gendre, Syndic
Secrétaires	Mme Angélique Jenny, secrétaire remplaçante Mme Laetitia Weber, responsable service technique, pour les points 2.1.2, 2.1.3, 4 et 7
Scrutateurs	M. Pierre-Alain Wohlhauser pour la table 1 et la table du Conseil communal Mme Geneviève Peyrard pour la table 2 M. Olivier Zeller pour la table 3 M. Thomas Loosli pour la table 4 M. Gérald Chavaillaz pour les tables du fond
Membres présents	137 personnes Dès 22h45 (point 8. de l'ordre du jour), 2 personnes ont quitté l'assemblée, soit 135 personnes
Habilités à voter	132 personnes Dès 22h45 (point 8. de l'ordre du jour) : 130 personnes
Majorité	67 Dès 22h45 (point 8. de l'ordre du jour) : 66
Membres excusés	Mme Anne Caille, secrétaire Mme Anne-Rose Clément Diouf M. Birahim Diouf Mme Magalie Bapst M. Vincent Python M. Marc Wohlhauser Mme Valentine Rigolet M. Daniel Python

Il est 20h00 lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Il salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation et faire acte de présence à cette assemblée communale au Café des Trois Sapins à Arconciel.

En guise d'introduction, M. le Syndic adresse quelques mots sur un sujet lui tenant à cœur.

« Le déclenchement de la guerre en Ukraine en février dernier a insufflé un lot de nouvelles préoccupations pour notre société et notre économie. L'une d'entre-elle a tout particulièrement

tourmenté tant l'agenda politique que celui des médias. Il s'agit bien évidemment du dossier énergétique.

Les recommandations d'économie, la crainte d'un contingentement et l'invéraisemblance d'un black-out, nous ont tous amenés à nous interroger sur les mesures que nous devons prendre. La période que nous traversons nous permet de prendre conscience des limites de notre approvisionnement énergétique pour ne pas dire de notre dépendance vis-à-vis de l'étranger. Ceci bien que la Suisse ne soit pas dans une situation comparable avec d'autres pays dans ce domaine. Souvent perçus comme le réservoir d'eau de l'Europe, nous ne pouvons pas nous targuer des mêmes atouts du point de vue énergétique.

Afin d'aboutir à des solutions durables, car c'est là que réside notre fragilité, il est nécessaire d'avoir une réflexion continue qui se mène à différents niveaux. Evitons de parler de notre dépendance aux énergies fossiles, mais les meilleures manières de mettre en place des améliorations doivent être débattues aux niveaux fédéraux comme dans notre canton.

Il ne faut pas oublier ce que nous faisons quotidiennement, c'est-à-dire chercher à consommer moins et mieux tous les jours. Avec le soutien de sa commission de l'énergie, la commune a de son côté mis en place un plan d'actions comprenant différentes recommandations. Vous le trouver sur notre site internet et nous vous invitons à en suivre les mesures proposées. Une séance d'information, organisée par M. Jérémy Pasquier, se tiendra ici même le samedi 17 décembre prochain. Je vous invite à y participer.

Je relève tout de même que beaucoup d'entre-nous ont déjà depuis longtemps agit dans ce domaine et que des résultats spectaculaires ont été obtenus, tant dans la production d'énergies renouvelables que dans la chasse au gaspillage.

Certainement depuis bien des années déjà, cette crise énergétique était prévisible, mais parce que nous sommes tous concentrés sur nos activités, les différents acteurs ne se sont pas particulièrement préoccupés ou tout du moins concrètement à s'y préparer. Aujourd'hui vous le savez, vous le vivez, vous le subissez, la situation est plus tendue que jamais.

Il va falloir être créatif dans les solutions que nous allons apporter pour que nous puissions ensemble sortir indemnes et certainement grandis de cette situation. Il faut d'arrachepied, employer le problème, c'est-à-dire consommer moins et mieux, et surtout renforcer nos capacités de production. »

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre un micro et indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Mme Anne Caille
- Mme Anne-Rose Clément Diouf
- M. Birahim Diouf
- Mme Magalie Bapst
- M. Vincent Python
- M. Marc Wohlhauser
- M. Pierre-André Bulliard
- M. Daniel Python

- Mme Valentine Rigolet
- M. Francis Wicht
- Mme Estefania Miguez

La présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2022
- par une circulaire tout-ménage, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets discutés ont été présentés dans la circulaire que vous avez reçue chez vous et les compléments étaient disponibles soit auprès de l'administration, soit sur le site Internet de la commune.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic passe à la désignation des scrutateurs.

M. Pierre-Alain Wohlhauser pour la table 1 et la table du Conseil communal

Mme Geneviève Peyrard pour la table 2

M. Olivier Zeller pour la table 3

M. Thomas Loosli pour la table 4

M. Gérald Chavaillaz pour les rangs du fond

M. le Syndic prie les scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Table 1 et table du Conseil communal	30
Table 2	24
Table 3	22
Table 4	22
Rangs du fond	39

Soit un total de 137 personnes présentes.

M. le Syndic remercie les scrutateurs.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Mesdames Jenny, Guillet, Weber, ainsi que Monsieur Perrin, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

M. Flavio Guido se présente.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 132 ; la majorité absolue est donc de 67.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 23 mai 2022**
2. **Budget 2023**
 - 2.1 **Investissements**
 - 2.1.1 **Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'acquisition de deux véhicules communaux**
 - 2.1.2 **Approbation de l'augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey – Le Pelleret à Arconciel, 2^{ème} partie**
 - 2.1.3 **Approbation d'un investissement de CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau Le Russalet à Ependes**
 - 2.1.4 **Approbation d'un investissement de CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes**
Information sur l'établissement
 - 2.1.5 **Approbation d'un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel**
 - 2.2 **Compte de résultat (fonctionnement)**
 - 2.3 **Rapport de la commission financière**
 - 2.4 **Approbation**
3. **Présentation de la planification financière 2024-2028**
4. **Approbation de deux modifications de limites communales pour la route de la Crausa (communes de Villarsel-sur-Marly et de Ferpicloz)**
5. **Approbation du Règlement de police**
6. **Approbation du Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes**
7. **Approbation du Règlement relatif à la gestion des déchets**
8. **Nomination d'un membre à la commission financière**
9. **Nomination d'un membre à la commission des naturalisations**
10. **Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine**
11. **Approbation des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)**
12. **Informations et divers**

L'ordre du jour est dense mais reste raisonnable à la vue des tâches données. Partant de la quantité de travail que représente l'organisation d'une assemblée communale comme celle de ce soir, entre la préparation d'un bulletin, les convocations, la préparation des différentes interventions, nous avons opté pour ne pas organiser d'assemblée supplémentaire. M. le Syndic remercie d'avance les participants de leur compréhension et participation. Les trois règlements que nous vous proposons d'approuver ce soir sont les deniers que nous devons mettre à jour suite la fusion.

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir ?

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir.

Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?

Pour : 132 → unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 23 MAI 2022

Le premier point de la séance de ce soir concerne le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai dernier. Ce dernier pouvait être consulté à l'administration communale et sur le site Internet de la commune dix jours avant l'assemblée conformément aux dispositions légales.

Lors de cette soirée, les 56 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé à une large majorité :

- les comptes 2021, soit les premiers de notre commune, ils présentaient un excédent de produits de plus de CHF 740'000.-,
- des décomptes d'investissement concernant la réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire d'Ependes et l'assainissement et l'aménagement du cimetière d'Ependes,
- un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- un investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire d'Arconciel,
- un investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes,
- une augmentation d'investissement de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula à Arconciel,
- une augmentation d'investissement de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales à Ependes,
- le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.

Enfin, des informations utiles avaient été données concernant :

- l'avancement du projet de CAD à Arconciel,
- l'implantation d'un EMS en Haute-Sarine,
- l'intégration de la gestion de la défense incendie au Réseau Santé Sarine,
- le règlement et les tarifs pour la location des salles communales.

Quelqu'un souhaite-t-il émettre une observation au sujet de ce procès-verbal ?

La parole n'est pas demandée.
Aussi, M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 23 mai 2022 ?

Pour : 132 → unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Syndic adresse ses remerciements à Madame Anne Caille pour sa rédaction.

2. BUDGETS 2023

M. le Syndic propose de passer à l'examen du budget 2023 de notre commune, en débutant par le budget d'investissement dans son ensemble. Nous continuerons par la présentation des cinq objets que le Conseil communal souhaite soumettre à l'approbation de l'Assemblée et terminerons par le budget de fonctionnement ou compte d'exploitation.

2.1 INVESTISSEMENTS

M. le Syndic propose de parcourir les différents éléments du budget d'investissements pour l'année 2023 en se basant sur la vue par tâches qui figure dans le bulletin communal et à l'écran.

Dans la rubrique « **Administration générale** » – qui inclut notamment tous les bâtiments administratifs de la commune – une position d'un montant de CHF 120'000.- est ouverte pour le remplacement de l'installation de chauffage à distance actuelle du complexe communal d'Arconciel et son éventuelle extension. M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal en charge des questions relatives à l'énergie et vice-président de la commission homonyme, vous présentera cet investissement dans un instant.

A la suite de la résiliation de son bail par l'exploitant actuel de l'Auberge du Château, le Conseil communal cherche actuellement un nouveau tenancier pour cet établissement communal. Sur la base de discussions avec le locataire actuel et soutenant cette recherche, il semble important de procéder à certaines réparations et aménagements qui vous seront présentés tout à l'heure par M. Alexis Clément, conseiller communal responsable des bâtiments communaux.

Concernant la rubrique « **Trafic et télécommunications** », elle intègre principalement les routes communales. Nous prévoyons différents projets qui ont été présentés lors de précédentes assemblées, tels que :

- l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la route de Sales à Ependes,
- la réfection de la chaussée dans le quartier du Pré du Château à Ependes,
- la réalisation d'un chemin piétonnier sécurisant l'accès au site scolaire d'Arconciel,

- l'acquisition d'un nouveau véhicule multifonction pour l'édilité (malheureusement pas encore livré),
- l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les deux villages (disponibilité limitée également).

Dans cette rubrique, M. Samuel Kolly, conseiller communal responsable du dicastère des routes, vous présentera tout à l'heure le projet d'acquisition de deux véhicules édilitaires plus compacts.

Dans la rubrique « **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** », on retrouve le projet de création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula à Arconciel qui a déjà été approuvé. M. Marc Monney, conseiller communal responsable des dicastères des eaux, proposera les deux autres objets dans un instant. Cette rubrique inclut également une estimation des taxes de raccordement pour les nouvelles constructions.

Enfin, dans la rubrique « **Economie publique** », on retrouve le projet approuvé en mai dernier concernant le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes.

Pour résumer, le budget d'investissements pour l'année 2023 présente un total net des investissements de CHF 2'084'000.-, incluant les cinq nouveaux projets que mes collègues vont présenter maintenant. Les autres sont des reprises de travaux n'ayant pu être réalisés cette année pour diverses raisons.

M. le Syndic remercie les personnes présentes de garder leurs questions ou remarques pour la fin de chaque intervention et propose de passer à la présentation des objets soumis à approbation.

2.1.1 APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 70'000.- POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES COMMUNAUX

M. le Syndic cède la parole à M. Samuel Kolly, conseiller communal en charges des routes, pour présenter le projet d'acquisition de deux nouveaux véhicules communaux.

Suite à la fusion de nos trois anciens villages, nous avons dû réorganiser le service technique communal et engager de nouveaux employés.

Actuellement, trois employés communaux travaillent à l'extérieur sur l'ensemble du territoire communal.

Comme nous n'avons que deux véhicules communaux, cela pose souvent problème. Nous devons trouver des solutions afin que chacun puisse disposer d'un véhicule en temps voulu.

Etant donné que chaque employé doit se déplacer de manière autonome sur tout le territoire communal, le Conseil communal a décidé de proposer l'investissement suivant pour l'acquisition de deux nouveaux véhicules utilitaires plus compacts et pratiques.

De plus, ces véhicules pourront être utilisés à différentes fins, y compris pour le transport de personnes.

Le Conseil communal a planifié un investissement de CHF 35'000.- par véhicule communal, soit CHF 70'000.- au total, financé par les liquidités de la commune.

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

M. Pierre-Alain Wohlhauser se réfère au projet d'installation de bornes électriques. Il demande si les nouveaux véhicules communaux seront à motorisation électrique ou à essence.

M. Samuel Kolly explique que nous y avons réfléchi. Toutefois, le marché est devenu entre-temps tellement labile que le Conseil communal a décidé de temporiser ces projets, autant pour l'installation des bornes électriques que pour l'acquisition des deux véhicules.

Néanmoins, il ne s'agira certainement pas des véhicules diesel, car la consommation en serait très importante en roulant dans la commune sur de courts trajets.

L'un des véhicules sera peut-être électrique et l'autre pas. Il se pourrait également qu'il y ait un véhicule hybride.

Ce budget permet d'ailleurs l'acquisition de deux véhicules électriques.

Dans le but de privilégier les entreprises locales, Mme Francine Sciboz souhaite s'assurer que les garages qui sont situés sur la commune de Bois-d'Amont aient la possibilité d'établir des offres pour l'acquisition de ces deux nouveaux véhicules, et surtout pour les services d'entretien.

M. Samuel Kolly répond qu'il s'agit déjà de notre façon de procéder avec les véhicules actuels. Aujourd'hui, nous ne sommes en possession que d'une seule offre d'un garage situé à Marly. Toutefois, l'objectif est bien entendu de demander des offres aux garages de la commune.

M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour sa présentation.

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 70'000.- pour l'acquisition de deux nouveaux véhicules communaux tel que présenté.

Approuvez-vous un investissement de CHF 70'000.- pour l'acquisition de deux véhicules communaux ?

Pour : 128 → majorité absolue

Contre : 0

Abstention : 4

2.1.2 APPROBATION DE L'AUGMENTATION DE BUDGET DE CHF 330'000.- POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR LA DEY - LE PELLERET À ARCONCIEL, 2ÈME PARTIE

Le projet suivant avait été présenté à la population lors de l'assemblée communale de décembre 2021 et avait trouvé son soutien. Aujourd'hui, nous devons faire face à une augmentation de certains coûts et des contraintes techniques supplémentaires.

M. le Syndic invite M. Marc Monney, conseiller communal responsable des eaux, au pupitre afin de présenter l'augmentation d'investissement nécessaire à la mise en séparatif du quartier La Dey - Le Pelleret à Arconciel, 2^{ème} partie.

Il s'agit du premier projet de M. Monney, pour lequel il avait pris la peine de contrôler divers points. Il lui manquait cependant une connaissance des coûts au mètre des canalisations. Le permis de construire a été délivré en juin et les soumissions sont arrivées à la même période. En les ouvrant, il a été mis devant le fait accompli que l'investissement présenté en décembre 2021 ne suffisait pas. Ce n'est pas seulement dû au renchérissement des matériaux, mais également à une erreur de calcul du bureau Ribi SA. Le bureau va faire un prix sur les honoraires pour palier à cette erreur.

Le projet a déjà été présenté l'année dernière. L'augmentation de CHF 330'000.- est due à une erreur au niveau des coûts au mètre de canalisation. Le projet ne change pas, ce sont les coûts de réalisation qui ont augmentés.

Cette fois, toutes les positions du projet ont été soigneusement contrôlées et le montant de l'investissement est correct. À la question de savoir pourquoi le Conseil communal continue de travailler avec ce bureau d'ingénieurs, il est à relever qu'il n'est pas facile de changer de bureau en cours de projet. De plus, un changement de bureau impliquerait de toute façon des frais supplémentaires et une prolongation des délais. Le bureau Ribi SA sait qu'il n'a plus le droit à l'erreur. La commune va suivre le chantier de près.

M. Massimo Zanuttini demande si le bureau d'ingénieurs va prendre en charge le surcoût du projet. M. Monney lui répond par la négative.

Mme Claudia Cotting s'étonne du montant du dépassement. Elle souhaite savoir si le bureau Ribi facture ses honoraires au forfait ou sur un pourcentage de la facture finale. Elle estime que cette erreur est inadmissible.

M. Marc Monney lui répond que les honoraires sont un pourcentage des coûts des travaux. Il confirme que cette erreur est inadmissible et dit avoir été extrêmement surpris lors de l'ouverture des offres avec Mme Weber et un représentant du bureau Ribi.

M. Rémy Peyrard se demande si les entreprises qui ont soumissionné ne se sont pas entendues.

M. Monney lui indique que les seuils étaient en-dessous des marchés publics. Il ne pense pas que les entreprises se soient entendues mais n'a pas de garantie. Quatre entreprises ont soumissionné, il y a une différence d'environ CHF 100'000.- entre les diverses offres.

M. Olivier Zeller demande si la confiance n'est pas rompue avec ce bureau et si la facture finale ne s'élèvera pas à CHF 1'200'000.-. Il remercie M. Monney de ne pas avoir indiqué que l'argent ne fait pas le bonheur comme il l'a dit au Mouret.

M. Monney lui répond que les chiffres ont été vérifiés et qu'il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise cette fois.

M. Claude Schorderet demande s'il ne faudrait pas remettre la demande d'offres sur le marché public.

M. Monney lui répond que c'est une solution qui ferait perdre du temps au projet. Les travaux étaient initialement prévus en septembre 2021 pour éviter de trop péjorer les parcelles du haut du quartier avec des tas de terre devant les jardins privés. Avec l'accord de l'Assemblée, le projet pourrait redémarrer dès le dégel. Il débuterait par le haut du quartier pour refermer les tranchées en mai-juin et permettre de semer de la prairie. L'alternative est de tout repousser à l'automne 2023.

M. Richard Pasquier souhaite savoir si la commune est légalement obligée de faire l'entier des travaux, respectivement d'être totalement en séparatif.

M. Monney répond que les travaux serviront à doubler les tuyaux existants. Le tuyau actuellement unitaire servira aux eaux claires et un nouveau tuyau permettra l'écoulement des eaux usées. Si la commune choisit de ne réaliser qu'une partie des travaux, reprendre la suite plus tard coûtera certainement plus cher. Avec ce projet-là, Arconciel sera en séparatif à plus de 80%. Il s'agit du dernier gros chantier du village d'Arconciel. Ensuite, il faudra s'attaquer à Ependes avec de nouveaux gros travaux. La réserve financière de 3 millions présentée en 2021 ne permettra pas de mettre la commune à 100% en séparatif, mais on va y tendre.

Mme Catherine Schorderet demande s'il n'est pas possible de facturer le supplément des coûts au bureau Ribli.

M. Monney lui répond que les détails de ce qui va être couvert ou pas par le bureau Ribli n'a pas encore été discuté. C'est un accord de principe qui est demandé à l'Assemblée et le Conseil négociera ensuite avec le bureau Ribli et son assureur la prise en charge d'une partie de cette erreur.

M. Flavio Guido, copropriétaire de l'article 246 RF Bois-d'Amont secteur Ependes, demande si la commune va réclamer des dommages et intérêts pour ce problème d'exécution.

M. Monney lui indique que la commune contactera le bureau Ribli pour cela.

M. Laurent Reynaud demande si les imprévus sont déjà calculés et si les montants sont TTC.

M. Monney répond par l'affirmative dans les deux cas.

M. Bruno Clément s'étonne des réponses de M. Monney qui prétend vouloir essayer de négocier les coûts avec le bureau Ribli. Il indique que c'est un chèque en blanc.

M. Monney lui donne l'assurance que la commune va négocier au mieux et qu'elle souhaite avancer avec ce projet.

M. Julien Python souhaite savoir s'il y a des valeurs comparatives. Bois-d'Amont n'est pas la seule commune à faire ce genre de travaux. Les services cantonaux devraient pouvoir l'aider.

M. Monney lui répond que la première étape de la mise en séparatif a été réalisée en 2019-2020. Sans avoir les montants exacts en tête, ils étaient similaires. Il s'agit d'une erreur sur la quantité de matériaux. Chaque chantier est nouveau et il est quasiment impossible de comparer les cas entre eux. Par contre, à l'avenir, le Conseil demandera un second calcul des coûts pour les projets d'envergure. Il faut apprendre de ses erreurs, respectivement des erreurs des autres.

M. Jean-Daniel Wohlhauser souhaite savoir si la commune compte continuer à travailler avec le bureau Ribl qui fait des erreurs qui coûtent des fortunes à la commune. Il estime qu'il est temps d'engager un ingénieur civil pour la commune.

Comme déjà indiqué, M. Monney indique que pour l'instant la commune continue de travailler avec le bureau Ribl SA. Il donne l'exemple d'un autre dossier concernant Ependes, démarré avec un autre bureau, qui n'est pas mirobolant non plus. Il y a également des soucis avec d'autres bureaux. Dans les trois cas que M. Monney connaît bien, il y a trois problèmes conséquents.

Intervention anonyme : cette personne demande s'il n'est pas temps de prendre un avocat pour mauvaise exécution du contrat.

M. Monney ne veut pas y songer.

Mme Sylvie Heimo demande à M. Monney de confirmer qu'elle a bien compris : il y a eu une erreur de calcul dans les coûts et non pas de dommage ?

M. Monney lui confirme qu'elle a parfaitement compris. Il va tenter de garder un maximum dans les caisses communales. Le problème est qu'aujourd'hui, avec le montant déjà octroyé par l'Assemblée, il n'est pas possible de réaliser ces travaux.

M. Jean-Daniel Wohlhauser indique que M. Monney n'a pas répondu à sa deuxième question, à savoir engager un ingénieur civil.

M. Monney indique que la réponse a déjà été donnée avant, à savoir que la commune soumettra les projets et les calculs à un autre bureau d'ingénieurs pour les montants importants.

M. François Pasquier indique que la Fédération vaudoise des entrepreneurs a publié un gros livre avec les listes des prix pour les réalisations de ce type. Il recommande à M. Monney d'y contrôler tous les prix.

M. Monney lui rappelle que dans le cas présent, le problème n'est pas les offres, mais bien le calcul des mètres de conduites. Il le remercie pour sa proposition.

Intervention anonyme : cette personne demande comment la commune compte se retourner si l'augmentation du crédit est refusée.

M. Monney lui répond attendre le résultat du vote.

M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour sa présentation.

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter l'augmentation d'investissement de CHF 330'000.- pour la mise en séparatif du quartier La Dey - Le Pelleret à Arconciel, 2^{ème} partie, telle que présentée.

Approuvez-vous l'augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la mise en séparatif du quartier La Dey - Le Pelleret à Arconciel, 2^{ème} partie ?

Pour : 68 → majorité absolue

Contre : 40

Abstention : 24

2.1.3 APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 97'000.- POUR LE DÉPLACEMENT DU RUISSEAU LE RUSSALET À EPEDES

M. le Syndic passe à nouveau la parole à M. Marc Monney, conseiller communal responsable des eaux, pour présenter ce projet.

Le propriétaire de la parcelle 406 aimerait utiliser la surface à disposition en créant un agrandissement du bâtiment actuel. Le ruisseau qui traverse la parcelle se trouve au milieu de l'agrandissement. Il est canalisé dans un tuyau d'un diamètre de 80 cm. La commune, qui ne possède pas de servitude, doit trouver un arrangement avec le propriétaire. Sa politique est de prendre 60% des coûts à sa charge et de reporter 40% des coûts sur le propriétaire. C'est l'accord qui a été conclu avec le propriétaire. Le montant proposé ce soir pour l'investissement a été augmenté de 25% après la négociation afin de ne pas avoir de surprise avec la facture finale. Avec un prix des matériaux qui bouge et les inévitables surprises, ce montant permettra de ne pas avoir de dépassement.

M. Laurent Reynaud demande si ce projet est réalisable d'un point de vue hydraulique. Il estime que cela va occasionner un drainage supérieur et que ce n'est pas la meilleure solution.

M. Marc Monney lui indique que ce tuyau est existant et que sans son déplacement il n'est pas possible de construire le projet sur cette parcelle.

M. Laurent Reynaud estime que le propriétaire était au courant de la situation en achetant la parcelle.

M. Monney confirme, mais lui indique également que la servitude de passage de la conduite n'a pas été inscrite à l'époque. Désormais, la commune fait inscrire les servitudes de passage.

M. Laurent Reynaud indique avoir entendu de la part d'un « ancien » d'Ependes qu'à la base, l'accès au garage devait se faire par le chemin de la Pudressa et non pas par la route cantonale. Il comprend le projet d'extension sur la parcelle mais rappelle que l'hydraulique est là. Il indique que le cimetière de Marly a été inondé et que cela a généré des coûts pour la commune.

M. Monney lui indique que la carte des aléas de ruissellement du canton de Fribourg démontre qu'il s'agit d'une zone de ruissellement. La première chose à laquelle le propriétaire a été rendu attentif est ce point et la commune l'a prié de se renseigner auprès des autorités cantonales. Il n'y a pas grande chose d'autre à faire.

M. Christian Clément indique que le ruisseau sort plus bas dans la forêt et s'inquiète de savoir s'il n'y a pas un risque que la commune doive remettre le ruisseau à ciel ouvert d'ici 5 ou 10 ans.

M. Monney lui confirme que ce n'est pas impossible. C'est également pour cela qu'aucun chantier n'a été entrepris au Pré du Château. Tout le quartier doit être mis en séparatif, comme l'avait prévu l'ancienne commune d'Ependes. Un bassin de rétention était prévu au bas du ruisseau. Cette option a été refusée par le Service des forêts. Il faudrait apparemment prévoir désormais un bassin de rétention sur le pré. Mais les avis divergent entre ingénieurs. Une étude Storm, toute nouvelle, a été réalisée pour ce projet. Désormais, les services de l'Etat ne répondent plus à la commune concernant ce qu'il est possible de faire ou non.

M. Bruno Clément ressent une gêne dans l'énoncé de l'investissement. Le propriétaire souhaite valoriser sa parcelle et cela ne doit pas se faire sur le dos de la commune.

M. Monney lui rappelle qu'aucune servitude n'est inscrite et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'imposer une prise en charge des coûts par le propriétaire.

M. Jacques Clément indique que la commune d'Ependes avait rencontré le même problème et que la Préfecture avait imposé cette prise en charge. En général, le propriétaire paie un pourcentage de la facture, la commune paie par exemple les matériaux. On peut difficilement contrer ce problème s'il n'y a pas de servitude inscrite.

Intervention anonyme : cette personne demande si le prix soumis ce soir est basé sur une entrée d'offre ou sur une estimation des coûts.

M. Monney indique qu'il s'agit d'une estimation.

Cette personne anonyme souhaite que la commune négocie les prix.

Mme Claudia Cotting demande si la commune a une offre et le nom de l'entreprise qui l'a faite. Elle estime que le Conseil communal doit avoir des offres qui tiennent la route sur lesquelles l'Assemblée peut se baser pour voter. C'est la quatrième fois ce soir que l'Assemblée doit voter sur une augmentation de coûts d'investissements déjà approuvés.

M. Monney la remercie pour sa remarque.

M. René Jungo demande si le projet est modifiable, si l'immeuble projeté peut être modifié.

M. Monney lui répond que le projet n'est qu'une esquisse car il doit encore être mis à l'enquête. Si le ruissellement pose problème et que le permis est refusé, le projet tombe à l'eau.

M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour sa présentation.

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau Le Russalet à Ependes tel que présenté.

Approuvez-vous un investissement de CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau Le Russalet à Ependes ?

Pour : 54 → majorité

Contre : 35

Abstention : 43

2.1.4 APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 340'000.- POUR LA RÉNOVATION DE L'AUBERGE DU CHÂTEAU À EPENDES INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT

M. le Syndic cède la parole à M. Alexis Clément, conseiller communal en charges des bâtiments communaux, pour donner quelques informations concernant l'Auberge du Château à Ependes et présenter le projet de rénovation de l'établissement.

M. Nicolas Berset, actuel exploitant de l'Auberge du Château, a décidé de partir pour de nouvelles aventures dès le 31 mars 2023.

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement M. Berset et son épouse pour leur investissement durant plus de 10 ans passés à la tête de l'établissement. Par leur travail, ils ont fortement contribué à la vie sociale du village d'Ependes.

Aussi, le Conseil communal leur adresse d'ores et déjà tous ses vœux de réussite pour la suite de leur parcours.

Le Conseil communal souhaite profiter de ce changement d'exploitant pour réaliser des travaux de rénovation qui sont en attente depuis longtemps et dont certains deviennent urgents. Il s'agit par exemple de l'isolation, des fenêtres, des portes, etc. Il est en effet très compliqué de réaliser des travaux conséquents dans un restaurant ouvert sans en péjorer l'activité. Le moment est donc bien choisi.

Le Conseil prévoit le planning suivant :

- départ de M. Nicolas Berset au 31 mars 2023 ;
- travaux durant les mois d'avril, de mai et de juin 2023 ;
- réouverture de l'établissement prévue pour l'été 2023.

S'agissant de la reprise du bail, le Conseil communal a déjà quelques dossiers de candidature en sa possession. Après cette assemblée, une annonce sera publiée dans la presse. Elle permettra certainement de récolter des dossiers supplémentaires.

Le Conseil communal se prononcera sur le choix final du nouvel exploitant d'ici le mois de mars 2023.

M. Alexis Clément présente plus en détails la liste des travaux prévus et donne des explications :

Peinture Crépis, suppression des lambris au plafond, enveloppe extérieure	CHF 60'000.00
Sols Remplacement du carrelage (y compris sur les escaliers)	CHF 30'000.00
Sanitaires Remplacement des lavabos, de la robinetterie et des toilettes	CHF 8'000.00
Mobilier Renouvellement des tables (café, salle à manger, rôtisserie), des chaises (café) et suppression des bancs (café)	CHF 40'000.00
Menuiserie Remplacement de la porte du garage, du cellier au sous-sol et celle qui donne vers la halle polyvalente Installation de nouvelles étagères pour le cellier Renouvellement des fenêtres de la rôtisserie Remplacement des portes d'entrées (principale et terrasse)	CHF 80'000.00
Multimédia Remplacement de la centrale de sonorisation et vérification des haut-parleurs	CHF 2'000.00
Ventilation Remplacement de la hotte de la cuisine	CHF 60'000.00
Imprévus et travaux divers	CHF 30'000.00
Gestion du chantier	CHF 30'000.00
Total TTC	CHF 340'000.00

Pour pouvoir réaliser ces travaux, le Conseil communal soumet à l'Assemblée un investissement de CHF 340'000.- financé avec les liquidités de la commune.

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions.

Mme Catherine Schorderet souhaite savoir si des WC pour personnes handicapées sont prévus.

M. Alexis Clément répond qu'il existe déjà un WC pour personnes handicapées à l'étage.

Selon Mme Schorderet, il n'est pour le moment pas possible d'y accéder en chaise roulante.

M. Alexis Clément vérifiera ce point.

Mme Catherine Schorderet s'étonne que seules les fenêtres de la rôtisserie seront changées et pas également celles du café.

M. Alexis Clément répond que les autres fenêtres sont en meilleur état.

Par ailleurs, Mme Catherine Schorderet est d'avis qu'il y a certainement des améliorations à apporter au niveau énergétique.

M. Alexis Clément répond que d'après une première analyse énergétique du bâtiment réalisée, il n'y a pas de nécessité de les changer. De plus, l'investissement est déjà assez important.

Mme Catherine Schorderet estime que du moment que le café est fermé, autant profiter de changer ce qui doit l'être.

M. Alexis Clément indique qu'un audit énergétique sera effectué par Groupe E pour chacun des bâtiments de la commune. Il n'est donc pas exclu que d'autres investissements viennent par la suite.

Mme Francine Sciboz demande si l'appartement au-dessus du restaurant est un appartement de fonction et s'il est loué avec le restaurant. Aussi, elle souhaite savoir si cet appartement sera également rénové.

M. Alexis Clément confirme qu'il s'agit d'un appartement de fonction, loué avec le restaurant. Actuellement, le restaurateur ne l'utilise pas, il le sous-loue. La commune ne souhaite pas prendre la gestion de cet appartement en raison des nuisances amenées par le restaurant. Il s'agit donc d'un appartement loué avec le restaurant, qui peut être sous-loué par l'exploitant, s'il le souhaite.

Des travaux ne sont en outre pas prévus pour cet appartement.

M. Michel Riedo demande si le Conseil communal a pensé au problème de l'acoustique. Dans la salle du bistrot, ça raisonne beaucoup.

M. Alexis Clément affirme que pour la partie du bistrot, des travaux ont déjà été réalisés cet été. Toute la partie phonique du plafond a été refaite. L'entreprise qui a réalisé les travaux phoniques nous a remis une offre estimative pour la suppression des lambris au plafond. Aussi, les lambris seront remplacés par des éléments phoniques.

M. Claude Schorderet se souvient qu'en préambule, le Syndic a parlé d'économie d'énergie. Des travaux sont prévus pour l'enveloppe extérieure du bâtiment. M. Schorderet demande si ce dernier sera isolé et si nous avons fait une analyse de cet immeuble qui a 50 ans. En effet, à l'époque, on n'isolait pas beaucoup. M. Schorderet est convaincu que cet immeuble ne correspond plus aux normes actuelles. Il est d'avis que le budget proposé n'est pas abouti. M. Schorderet suggère donc de poursuivre les études et de présenter un projet complet comprenant l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, la toiture, l'installation de panneaux solaires, un chauffage en bonne et due forme. Ainsi, le bâtiment correspondra aux nouvelles technologies actuelles afin d'économiser le chauffage et l'énergie.

M. Alexis Clément répond que le chauffage est neuf. Il a été remplacé en 2016. Groupe E viendra analyser tous les bâtiments. Cela prendra du temps. Le plus urgent est d'effectuer les

travaux qu'il est possible de faire quand le restaurant est fermé. L'enveloppe pourra être rénovée lorsque le restaurant sera ouvert. Quant à la toiture, elle a déjà été refaite.

M. Claude Schorderet juge que l'investissement pour la totalité des travaux doit être voté en une fois. Il ne comprend pas cette façon de procéder,

M. Alexis Clément explique qu'il n'est pas possible de voter un seul investissement qui couvre tous les travaux pour les 50 prochaines années. Nous avons mandaté Groupe E pour effectuer une analyse et établir un plan communal des énergies. Des améliorations seront annoncées plus tard, en fonction de cette analyse. Par exemple, la pose de panneaux solaires sur la halle polyvalente sera peut-être proposée. L'idée est de réaliser une partie des travaux lors du départ de M. Berset. Il n'est pas envisageable d'attendre une année de plus.

M. Christian Clément comprend que la réfection de l'intérieur soit justifiée en changeant de tenancier. La réflexion sur l'extérieur devrait cependant être poussée un peu plus loin. Avant de refaire la peinture, il préconise une analyse de l'enveloppe extérieure afin de vérifier son état.

M. Alexis Clément répond qu'en principe, nous aurons les retours de Groupe E avant le mois de mars. En fonction de ces retours, si nous recevons la confirmation que l'enveloppe du bâtiment est correcte, alors la peinture sera refaite. Si ce n'est pas le cas, une proposition sera à ce moment faite pour rénover l'enveloppe.

Intervention anonyme : cette personne recommande d'étudier la rénovation de tout le complexe, et pas seulement du restaurant. Songeant à la halle polyvalente, à l'appartement ainsi que l'ensemble du bâtiment, cette personne voit une opportunité de réaliser une analyse complémentaire afin que le bâtiment soit pratiquement sain à la fin.

M. Alexis Clément informe que le complexe n'appartient pas intégralement à la commune. Le fitness et l'appartement au-dessus appartiennent à la famille Clément. La Banque cantonale de Fribourg est également propriétaire d'une partie de l'immeuble.

M. Alexis Clément poursuit. Ce mandat attribué à Groupe E permet d'avoir une vue d'ensemble sur tous nos bâtiments, de pouvoir prendre du recul et anticiper les travaux pour les années à venir dans le but d'avoir des bâtiments totalement sains. En revanche, des travaux de cette ampleur ne s'organisent pas en trois mois. Encore une fois, s'il s'agit de refaire l'isolation extérieure, on peut le faire avec le restaurant ouvert ; cela ne constitue pas un problème.

M. Massimo Zanuttini demande si l'estimation des coûts de Groupe E est comprise dans ce budget.

M. Alexis Clément indique que ce mandat est compris dans les frais d'exploitation de cette année déjà.

M. Alexandre Oberholzer rajoute que l'analyse énergétique se monte à environ CHF 1'000.- par bâtiment.

M. le Syndic remercie M. Alexis Clément pour sa présentation.

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes tel que présenté.

Approuvez-vous un investissement de CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes ?

Pour : 124 → majorité absolue

Contre : 1

Abstention : 7

2.1.5 APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 120'000.- POUR LE CRÉDIT D'ÉTUDE DE LA RÉALISATION D'UN CAD AU CENTRE DU VILLAGE D'ARCONCIEL

M. le Syndic cède la parole à M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire et membre de la commission de l'énergie, pour présenter le projet d'étude de la réalisation d'un chauffage à distance (CAD) au centre du village d'Arconciel.

Pour faire suite à l'assemblée du 23 mai dernier, le Conseil communal a poursuivi son activité pour essayer d'arriver à un projet d'investissement à présenter lors de l'assemblée de ce soir. Mais il n'est pas encore prêt à valider un montant conséquent, et encore incertain, pour débiter ces travaux de nouveau chauffage à distance à copeaux de bois. Les raisons vous sont expliquées ci-après.

Le chauffage à distance (CAD) aux copeaux de bois a été réalisé au début des années 1990. Il s'agit d'un projet précurseur pour le nouveau complexe de la commune en le liant aussi à l'Auberge des Trois Sapins et à sa grande salle.

Après près de 30 ans de bons et loyaux services, mais quand même des frais d'entretien importants, surtout les dernières années, le CAD est hors service depuis début 2020 en raison de frais d'entretien de plus en plus élevés et des difficultés sur les parties les plus importantes de l'installation, qui se situe dans le sous-sol du bâtiment abritant les appartements.

Le chauffage est actuellement alimenté au mazout, système redondant mis en place en même temps que le CAD.

En 2020, le Conseil communal avait initié une étude de réfection du chauffage à distance, en s'adjoignant les services de Gruyère Energie SA.

Mais par où commencer ? Allions-nous refaire un CAD identique ? Changer de type de chauffage ? Étendre une solution avec un mix de bâtiments communaux et de privés ? Après un sondage fin 2020 de certains propriétaires proches du centre village et une évaluation du

potentiel énergétique en 2021 (pour évaluer quels consommateurs et quels besoins de puissance de chauffage), deux variantes se sont profilées :

- variante dite « de base », bâtiments communaux + quelques bâtiments de privés proches centre village
- variante dite « communale », bâtiments communaux, soit le complexe administration + appartements / Auberge des Trois Sapins et sa grande salle / bâtiment scolaire (qui est encore chauffé au mazout).

Dans un projet de CAD, ce sont les mètres de tuyaux reliant la centrale et le propriétaire concerné (grand ou petit consommateur) qui ont l'influence la plus grande sur le prix. Relier une ou deux maisons ici et là revient à avoir un prix du kilowattheure de chaleur très élevé. Un immeuble de plusieurs appartements avec 50 à 80 kW de puissance fait sens, plutôt que d'essayer de relier l'équivalent de 5 à 8 maisons ici et là.

Pour voir cependant si une alternative au CAD est possible, nous avons aussi étudié les pompes à chaleurs et les sondes géothermiques. Une solution avec pompes à chaleur est compliquée à mettre en place, également peu efficace. En effet, le coefficient de performance énergétique est trop faible et amènerait à des consommations électriques importantes, avec une répercussion directe sur les coûts de production. Il y a aussi des contraintes de bruit et d'implantation des installations. Cette variante a été écartée. Pour les sondes géothermiques, il faut pouvoir réaliser les forages. Or, la zone centre village d'Arconciel est située sur la conduite d'aménée du barrage de Rossens. Si des sondes géothermiques ont pu être réalisées il y a quelques années au centre village, il y a actuellement une zone d'exclusion de ces sondes verticales liée à cette galerie pour une certaine profondeur. Le maximum utilisable serait d'environ 40 m, alors que pour des besoins de chaleur corrects, il faut des sondes entre 100 et 200 m. Pour notre besoin de puissance, il faudrait pouvoir creuser 5'700 m de sondes, soit 30 sondes espacées de 8 m chacune. Dans le centre du village et en dehors du périmètre d'exclusion de ces sondes, c'est irréalisable. Cette variante a aussi été écartée.

Les discussions du printemps 2022 avec quelques propriétaires intéressés dans le sondage et proches du complexe communal n'ont pas pu aboutir favorablement. L'étude s'est donc concentrée sur les besoins des bâtiments de la commune.

Depuis le printemps 2022, la situation énergétique et des fournisseurs – donc des entreprises qui fourniraient des équipements – est très difficile avec des prix à la hausse, induisant une incertitude sur le montant d'investissement. Actuellement, le projet ne peut pas encore être fixé et présenté devant l'Assemblée. Le Conseil communal ne voulait pas non plus présenter un projet d'investissement avec une marge de divers et imprévus de 50%. Cela aurait fortement interpellé l'Assemblée sur cette démarche. Le Conseil communal veut donc arriver avec une proposition réaliste devant l'Assemblée. L'option du Conseil communal est donc de faire un pas intermédiaire pour un investissement d'étude à faire voter lors de la présente assemblée, puis dans une phase ultérieure, l'investissement d'infrastructure proprement dit, sur la base d'offres et de prix mieux définis. Cette phase, prévue de toute façon dans le projet global, permettra d'affiner le projet, notamment le lieu d'implantation de la centrale et de chiffrer les différentes composantes (bâtiment, installation de production, réseau de distribution) sur la base d'appel d'offres de manière plus précise, et d'arriver avec une étude de projet consolidée pour la mise à l'enquête, une fois le projet validé.

Pour la présente phase, après discussion avec notre mandataire, le Conseil communal propose à l'Assemblée un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude. Ce montant est assez large et permettra sans doute d'utiliser le solde pour la phase suivante. Il n'est pas nécessaire de faire un emprunt pour ce montant de CHF 120'000.-. La commune dispose en effet d'une provision permettant d'entamer les études et d'apporter une partie de ce montant pour les travaux.

Comme il s'agit d'un projet d'importance, le Conseil communal va organiser une séance d'information avant la présentation à l'Assemblée qui validera le crédit d'investissement.

M. Alexandre Oberholzer demande s'il y a des questions.

M. Dominique Roulin souhaite savoir si cette nouvelle étude d'un montant de CHF 120'000.- concernera uniquement les bâtiments communaux.

M. Alexandre Oberholzer confirme que c'est le cas.

Mme Claudia Cotting demande si nous prévoyons uniquement ce type de chauffage air-sol ou si un chauffage à pellets sera également étudié.

M. Alexandre Oberholzer informe qu'il s'agira d'un chauffage à copeaux de bois. Les pellets et les copeaux de bois sont des matériaux différents. Il se trouve que nous avons beaucoup de bois dans la commune. Nous travaillons avec Forêts-Sarine. La commune fonctionnait déjà avec Forêts-Sarine avant le chauffage à distance. Il s'agit de la meilleure variante. Les autres variantes, à savoir air-eau et par sondes géothermiques ne sont pas réalisables.

M. François Pasquier fait remarquer que l'on voit partout à Arconciel des panneaux « *Ici nous allons construire* ». Dans ce contexte, les autorités communales imposent-elles des obligations aux constructeurs pour les chauffages futurs ?

M. Alexandre Oberholzer précise que nous avons besoin d'un chauffage assez rapidement. Cela fait déjà deux ans que le chauffage actuel fonctionne au mazout. Des quartiers vont effectivement être construits, mais pas avant plusieurs années. La difficulté réside dans le fait de relier le chauffage aux consommateurs. Effectivement, si nous avons des quartiers entiers comme dans certaines communes, nous l'aurions fait avant. La commune a réalisé ce sondage et a pris contact notamment avec les propriétaires des immeubles situés au Pré-de-l'Arche. Leurs retours étaient défavorables. Aller chercher une maison ici et là, cela rend le coût du kW encore beaucoup plus élevé.

M. François Pasquier est d'avis que les propriétaires devraient carrément se voir imposer des obligations de la part de la commune pour diriger un nouveau type de chauffage dans les quartiers, quitte à installer quelque chose de provisoire, avant de se relier.

M. Alexandre Oberholzer explique que tant que l'on ne modifiera pas notre règlement communal d'urbanisme, nous ne pourrons pas l'imposer. Il sera seulement possible de soumettre des recommandations. Les quatre derniers immeubles construits fonctionnent avec du renouvelable, mais ont souhaité le faire de manière indépendante. De plus en plus de gens font du renouvelable ou changent de système de chauffage.

Il faut que la commune fixe le périmètre du projet, sans quoi il n'y aura rien. Par ailleurs, nous préférons commencer par les bâtiments communaux afin de s'assurer que c'est quelque chose que nous maîtrisons.

M. François Pasquier insiste sur le principe de voir plus loin.

M. Alexandre Oberholzer l'accorde. C'est également une tâche de la commission de l'énergie. Mais nous devons aussi gérer les urgences.

Mme Isabelle Baiutti demande quelle est l'estimation de coût pour le remplacement du chauffage.

M. Alexandre Oberholzer affirme qu'elle est en tout cas de 1,5 millions de francs. Cependant, il y avait tellement d'incertitudes, comme on peut le voir pour d'autres projets. Les offres que nous demandons sont valables à très court terme. Aussi, il n'est même pas possible de se baser sur des offres concrètes. De plus, il aurait été impossible pour le Conseil communal de présenter tout de même ce projet avec des divers et imprévus à 50%. Le Conseil souhaite donc vraiment aller jusqu'au bout du projet et indiquer l'endroit où la centrale de chauffe est privilégiée, sans laisser trop d'incertitudes, au stade de l'étude de faisabilité.

M. Christian Clément demande si nous avons un seul mandataire, à savoir GESA. Le montant relatif à l'étude, de CHF 120'000.-, lui paraît très élevé. Cela représente 700 heures.

M. Alexandre Oberholzer explique que nous avons de la marge, car nous souhaitons aller loin dans le projet.

Intervention anonyme : cette personne demande si nous connaissons déjà le prix approximatif du kW.

M. Alexandre Oberholzer répond que nous sommes dans un contexte assez difficile. La situation a tellement changé depuis le printemps. Le coût se situait alors entre 20 et 24 centimes le kW. Cela pourrait maintenant être très intéressant.

M. Jérôme Bongard souhaite savoir si en plus de l'école, du restaurant et du complexe communal, la commune prévoit dans son étude l'alimentation d'un 4^{ème} bâtiment qui se construirait vers l'école.

M. Alexandre Oberholzer répond par l'affirmative. Nous disposerons d'une petite réserve entre 80 et 100 kW, soit pour quelques maisons autour. Des propriétaires seront peut-être quand même intéressés. La réserve est cependant limitée, car autrement le projet aurait été plus grand. On passerait alors vite d'un budget de 1,5 millions à 3, voire 4 millions de francs.

M. le Syndic remercie M. Alexandre Oberholzer pour sa présentation. Il précise encore que le projet ne va pas rester au stade de l'étude et ira jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 120'000.- pour le projet d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel tel que présenté.

Approuvez-vous un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel ?

Pour : 125 → majorité absolue

Contre : 3

Abstention : 4

M. le Syndic propose de poursuivre avec la présentation du compte de résultat de la commune, c'est-à-dire du budget de fonctionnement 2023.

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

L'exercice de l'établissement d'un budget communal n'est pas simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs. Bien sûr il y a les charges liées qui sont données (toujours à la dernière minute) par l'Etat et les autres associations supra-communales auxquelles la commune est affiliée. Mais nous devons aussi compter avec plusieurs comptabilités intégrées telles que le cercle scolaire et l'AES. Ensuite, il y a tout le travail que la commune réalise dans le cadre des infrastructures et services qu'elle fournit. Puis il y a évidemment les ressources sur lesquelles elle peut compter. C'est en fait là que se situe la complexité la plus élevée, car il est tout sauf simple d'estimer les revenus fiscaux dont la commune disposera pour réaliser ses tâches. Sur ce point de vue en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche très prudente. En découle ensuite des disponibilités avec lesquelles nous devons travailler.

Comme déjà indiqué précédemment, le budget de fonctionnement a été mis à disposition sous les deux formes demandées par la nouvelle législation. Ce soir, la présentation se basera sur la représentation par nature, celle-ci permettant de mieux identifier les éléments où la commune peut réellement prendre des décisions. Pour celles et ceux qui préfèrent la représentation historique par fonction, l'ensemble des évolutions entre les chiffres de l'année courante et celle à venir est détaillé dans le bulletin communal, dont M. le Syndic invite à se référer. M. le Syndic se tient volontiers à disposition à la fin de sa présentation pour répondre à toutes les questions en lien avec ces dernières.

La présentation par nature se concentre sur le type de charges et de produits en faisant abstraction de la tâche communale à laquelle ils sont attribués. Les chapitres 30 à 39 regroupent les charges et ceux numérotés de 40 à 49 les produits. Ils sont classés par type.

Le chapitre « **Charges de personnel** » est probablement le plus parlant. Il regroupe l'ensemble des coûts liés au personnel communal. Non seulement le personnel de l'administration et de l'édilité, mais également :

- les jetons de présence,
- les employés de déchetteries,
- le personnel de nettoyage,
- la direction ainsi que les intervenants de l'accueil extrascolaire,
- la secrétaire de la Directrice du cercle scolaire,
- les aides diverses pour certaines tâches spécifiques.

Le chapitre inclut évidemment l'ensemble des charges patronales, les frais de formation et de perfectionnement ainsi que les autres charges du personnel. Il faut relever que jusqu'à cette année, ce chapitre incluait également le personnel lié au corps des sapeurs-pompiers pour environ CHF 99'000.-. En contrepartie, nous relevons également une augmentation de CHF 89'625.- du budget. Les raisons principales de cette évolution sont :

- des corrections dans le calcul des charges patronales qui avaient été sous-évaluées lors des deux premiers budgets de la commune et que nous avons pu rectifier à la suite du bouclage de l'exercice 2021,
- la réglementation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg à laquelle l'ensemble du personnel est aujourd'hui affilié, induit globalement une augmentation des coûts en lien avec la prévoyance, mais a le mérite d'offrir d'excellentes prestations aux personnes que la commune emploie,
- la création d'un nouveau poste de travail pour soutenir le département technique de la commune. En effet, la masse de travail considérable en lien avec les permis de construire, le suivi des chantiers et les travaux de la commune ne peut plus être assuré avec la qualité et la célérité attendues par la population et nécessaires vis-à-vis de la législation en place. La description du poste est en cours de finalisation, de telle sorte qu'à la suite de l'approbation du budget, une mise au concours pourra être lancée encore avant la fin de l'année,
- de plus, le Conseil communal a la volonté de créer une place d'apprentissage d'employé/e de commerce dès l'automne 2024, laquelle nécessite la mise en place dès l'automne 2023 d'une place de travail et le lancement du processus d'engagement.

Le chapitre « **Charges de biens, services et autres charges d'exploitation** » représente en résumé l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la commune. Nous retrouvons ici par exemple les charges d'entretien des bâtiments communaux, le matériel de bureau, l'informatique, les télécommunications, les assurances, l'eau, l'énergie, le combustible, les cotisations, les locations de matériels et services ainsi que l'affranchissement.

Pour ce chapitre, nous observons une augmentation d'un peu plus de CHF 30'000.-, soit moins de 1.4%. Tenant compte que ce chapitre inclut ces mêmes charges pour le cercle scolaire et l'AES, il est à relever que la grande partie de l'augmentation provient principalement :

- du renouvellement du contrat des transports scolaires qui avait été sous-évalué depuis 3 ans et qui correspond aujourd'hui aux coûts réels,
- de l'augmentation du nombre de locaux communaux loués par le cercle scolaire et la mise à jour des loyers y relatifs pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation des amortissements comptables du patrimoine administratif dus à MCH2 ; il s'agit ici d'une charge et, dans le chapitre « revenus financiers », d'un produit pour l'immeuble,

- du renouvellement de plusieurs bureaux et de l'anticipation de l'ouverture d'une nouvelle classe de primaire II (3-8H),
- du matériel informatique supplémentaire pour le cercle scolaire avec l'introduction progressive du numérique dans l'éducation,
- par rapport à 2022, d'une année complète d'heures de piscine pour les élèves du cercle scolaire.

Ce sont près de CHF 152'000.- de frais liés à l'exploitation et au fonctionnement du cercle scolaire qui viennent augmenter ce chapitre. Des efforts ont cependant été concédés en revoyant à la baisse le même genre de frais pour l'administration communale, le législatif et sur la plupart des bâtiments administratifs car moins d'entretien est planifié.

Le chapitre « **Amortissement du patrimoine administratif** » comptabilise les charges d'amortissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif de la commune ainsi que des infrastructures routières, d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion de déchets. Il inclut également la dévalorisation des actifs tels que les PALs des trois anciennes communes. Ces charges correspondent aux exigences comptables de la nouvelle loi sur les finances communales et ne peuvent pas être adaptées. L'augmentation de celles-ci d'environ CHF 10'000.- reflète l'amortissement des investissements réalisés.

Le chapitre « **Charge financière** » comptabilise les coûts des dettes de la commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus auprès de différents établissements bancaires ou d'assurances. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement.

Le chapitre « **Attributions aux fonds et financements spéciaux** » renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 262'498.- est prévue. Celle-ci ne concerne pas la gestion des déchets qui est largement financée par l'impôt ordinaire en attendant l'approbation du nouveau règlement. Faisant un petit écart à la présentation par nature, le sous-chapitre par fonction concerné fait état d'un excédent de charges de CHF 66'681.-, correspondant à une couverture des charges à 76% par les produits idoines. Ce résultat est obtenu par l'utilisation du solde de la réserve. Sans celle-ci, le taux de couverture des charges serait de 66.4%. Au point 7 de l'ordre du jour de la séance de ce soir, nous traiterons du nouveau règlement relatif à la gestion des déchets. Son approbation par l'Assemblée communale aurait comme effet sur le budget 2023 une couverture visant le 100% des charges par les produits de la taxe. L'excédent de charges du sous-chapitre serait alors proportionnellement absorbé et viendrait diminuer le déficit global.

Le chapitre « **Charges de transfert** » correspondant de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales. Ce sont ces fameuses charges liées, lesquelles augmentent toujours, près de CHF 81'500.- ou 1.08%. Les membres du Conseil communal représentent notre commune dans les assemblées de délégués de toutes ces organisations et siègent quelques fois même au sein de comités de direction. Nous portons une attention toute particulière lors de la présentation des budgets ou d'investissements de ces organisations. Ces charges représentent tout de même plus de 54% de nos dépenses.

Si on y ajoute le chapitre concernant les amortissements, ce pourcentage s'élève même à 62.4%. C'est dire la marge de manœuvre dont nous disposons.

Le total de toutes ces charges se monte à CHF 10'687'176.-, en augmentation de CHF 212'651.-, malgré le fait que la comptabilité du CSPi ait été retirée. Si 2022 tenait déjà compte de ce fait, l'augmentation de charges représente environ CHF 399'000.-.

Intéressons-nous maintenant aux recettes de la commune. Comme pour les charges, elles sont classées par type. Le chapitre « **Revenus fiscaux** » enregistre l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2023. Utilisant comme référence les statistiques cantonales et traitant le tout avec beaucoup de prudence en tenant compte des exercices écoulés et de la conjoncture, nous avons opté pour une approche vigilante. Ayant reçu la semaine dernière les statistiques fiscales 2020, nos estimations ne semblent pas du tout diamétralement diverger des chiffres du canton.

Le chapitre « **Taxes** » comptabilise les taxes perçues par la commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements communaux actuels.

Le chapitre « **Revenus financiers** » enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales. Ils évoluent globalement positivement du fait de la réévaluation de certains loyers.

Le chapitre « **Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux** » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2023, les seuls prélèvements concernent la gestion de déchets, réserve soldée et l'entretien des forêts où un prélèvement à la réserve correspondante est prévu. Cette dernière enregistre au 31 décembre 2021 un solde de CHF 265'434.-.

Le chapitre « **Revenus de transferts** » correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Avec la suppression de la comptabilité du CSPi de notre plan comptable, nous perdons également environ CHF 186'000.- de produits enregistrés normalement ici. Partant que ce compte enregistre également nos participations, cette diminution est compensée par l'augmentation liée au cercle scolaire évoquée tout à l'heure.

Le chapitre « **Revenus extraordinaires** » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux. Les normes régissant l'utilisation de ce fonds ont changé entre l'établissement des budgets 2021, 2022 et celui-ci, de telle sorte que la différence de produits provient de ces changements.

Le total des produits est estimé à CHF 10'140'453.-, soit environ CHF 67'700.- de moins que pour l'année 2022, ceci malgré une estimation plus favorable des recettes fiscales. Cette diminution provient principalement des changements de règles en lien avec la réévaluation des actifs patrimoniaux.

Avec un total des charges de CHF 10'687'176.- et un total des produits de CHF 10'140'453.-, le budget de fonctionnement 2023 de la commune de Bois-d'Amont soumis ce soir à l'Assemblée communale présente un excédent de charges de CHF 546'723.-. Cela représente un déficit d'environ 5.4% par rapport au total des revenus de la commune. La nouvelle loi sur les finances communales n'impose plus aux communes de revoir leur taux d'imposition si le déficit peut être couvert par la fortune de la commune. Dans notre cas, cet excédent de charges est parfaitement supportable, tenant compte non seulement du montant de notre fortune, mais surtout du fait que l'exercice 2021 présentait un excédent de produits de plus de CHF 740'000.- et que le bouclage intermédiaire réalisé dans le cadre de l'établissement de ce budget, et ceci sauf dépenses inattendues majeures, de l'année 2022 devrait présenter un résultat plus favorable qu'escompté.

M. le Syndic remercie les participants de leur attention et ouvre la discussion concernant les budgets d'investissements et de fonctionnement 2023 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés.

Mme Claudia Cotting demande si le poste de travail que la commune mettra au concours est un plein temps.

M. Patrick Gendre répond que le montant budgétisé correspond à un taux d'activité variant entre 70 et 80%.

M. Christian Clément souhaite savoir si un montant est prévu pour du mobilier en cas d'ouverture d'une classe d'école. Il s'agit de la dernière classe que nous pouvons ouvrir sur le cercle scolaire. Il demande si la commune connaît la projection du nombre d'élèves pour les prochaines années. Aussi, des réflexions sont-elles en cours pour d'éventuelles futures nouvelles classes ?

M. Patrick Gendre répond par l'affirmative. Une étude démographique a tout récemment été présentée. Cette étude va nous permettre d'anticiper cette problématique. Les prochaines constructions majeures sur le territoire communal vont aussi guider notre analyse. Nous savons désormais que nous n'avons plus beaucoup de temps pour trouver des solutions. Nous sommes en train d'investiguer différentes alternatives pour essayer de créer une ou deux classes à court terme.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit le rapport de la commission financière.

2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Syndic invite M. Philippe Bapst, membre de la commission financière, à donner lecture du rapport établi à l'attention de l'Assemblée communale concernant les budgets présentés ce soir.

“Analyse budget de fonctionnement 2023

Dans le cadre de son mandat, la commission financière vous fait part de son rapport sur le budget de fonctionnement 2023 présenté par le conseil communal à la séance du mercredi 23 novembre 2022. Monsieur Gendre, Syndic, ainsi que le département des finances

représenté par Monsieur Didier Perrin, étaient présents et ont répondu à ses questions sur les différents chapitres du budget.

Pour un total de charges de CHF 10'687'176.00 et de produits de CHF 10'140'453.00, il en résulte un déficit de CHF 546'723'00.00, ce qui représente 5,11 %. Ce déficit peut être absorbé par les fonds propres de la commune.

Analyse du budget des investissements 2023

La commission financière a examiné le budget des investissements 2023.

Pour un total de charges d'investissement de CHF 2'134'000.00 et de produits de CHF 50'000.00, il en résulte un investissement net de CHF 2'084'000.00.

Les investissements prévus ne dépassent pas les capacités financières de la commune.

Préavis de la commission financière par rapport aux budgets de fonctionnement et des investissements 2023

Par conséquent, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2023."

M. le Syndic remercie M. Philippe Bapst.

Il adresse un grand merci à l'ensemble de la commission pour sa disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés. Entre les investissements, les budgets et les différents règlements, ils n'ont pas chômé.

M. le Syndic remercie également M. Didier Perrin et Mme Isabelle Baechler pour leur travail dans l'établissement de ce budget communal et propose de passer au vote final et à l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements.

2.4 APPROBATION

Acceptez-vous les budgets d'investissements et de fonctionnement tels que présentés ?

Pour : 131 → majorité absolue

Contre : 0

Abstention : 1

3. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE 2024-2028

A la vue du budget d'investissements soumis à l'Assemblée ce soir, le Conseil communal souhaite évoquer brièvement les éléments connus et planifiés à ce jour pour la période 2024-2028.

Une fois n'est pas coutume, le Conseil a décidé de présenter de manière complète la planification financière pour cette période dans le bulletin communal. Succinctement, il présente des dépenses réparties sur les années à venir se focalisant sur les infrastructures. On y retrouve à court terme :

- le remplacement du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel,
- le déploiement d'un système de gestion électronique des documents,
- la réfection de la route de Treyvaux et la mise en conformité des arrêts de bus s'y trouvant, dans le cadre d'un projet commun avec la commune de Treyvaux,
- avec le développement probable du quartier de Péloula à Arconciel, il sera nécessaire d'aménager un trottoir pour faciliter l'accès à ce nouveau quartier,
- l'aménagement de plusieurs cheminements piétonniers au centre du village d'Ependes,
- une nouvelle conduite d'eau pour le quartier Es Nès à Arconciel et la mise en séparatif du quartier du Pré du Château à Ependes,
- le grand projet en lien avec la mise en séparatif et la réalisation d'un bassin de rétention dans le secteur du Pré du Château à Ependes.

Il est important de relever, comme déjà indiqué dans le bulletin communal, que dans le cadre de la reprise par le canton du tracé Marly-Hauterive, nous lui cèderons non seulement les objets, mais également l'entretien de la route et du pont d'Hauterive d'ici à 2025. Il est d'ores et déjà convenu de ne pas engager de travaux démesurés sur ce tronçon, mais de seulement procéder à des réparations urgentes. Des discussions sont en cours avec les services concernés pour trouver la meilleure manière d'avancer dans ce projet.

Cette planification a été soumise à titre intentionnel à la commission financière et n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. La détermination de l'Assemblée sur ce point n'est pas requise. Naturellement, le Conseil communal est à disposition pour en discuter hors assemblée.

4. APPROBATION DE DEUX MODIFICATIONS DE LIMITES COMMUNALES POUR LA ROUTE CANTONALE DE LA CRAUSA (COMMUNES DE VILLARSEL-SUR-MARLY ET DE FERPICLOZ)

En 2021, le canton de Fribourg met en œuvre la réfection de la route de la Crausa. Dans le cadre de ce projet, certaines lignes ont été redessinées. Il est ici principalement question de faciliter la gestion de l'entretien de cette nouvelle route et de formaliser le nouveau tracé. M. le Syndic cède la parole à M. Samuel Kolly, conseiller communal responsable des routes, pour exposer ces changements et leurs conséquences sur les limites communales.

De 2021 à 2022, la route cantonale de la Crausa a subi des travaux de réfection entre les tronçons du carrefour de Sales jusqu'au Mouret, au lieu-dit « Vers Pilloud ». Afin de simplifier le tracé foncier, un déplacement de la limite communale entre les communes de Bois-d'Amont et de Villarsel-sur-Marly a été proposé. Cela concerne une surface de 2'455 m² de route cantonale sur le territoire de Bois-d'Amont, soit, selon les calculs de M. Oberholzer, 0.020% de son territoire qui serait transférée à Villarsel-sur-Marly.

Un deuxième endroit est concerné au lieu-dit « Longueraie ». Pour simplifier le bornage, un déplacement de la limite communale entre les communes de Bois-d'Amont et de Ferpicloz a été proposé. Cela concerne une surface de 41 m² de route cantonale sur le territoire de Bois-d'Amont, soit 0.003 pour mille du territoire communal qui serait transférée à Ferpicloz.

Les conseils communaux concernés ont validé le déplacement de ces limites communales. Les frais de géomètre et de Registre foncier sont pris en charge par le canton. Selon la législation, la modification de limites communales est de la compétence du législatif.

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver ces deux modifications de limites communales.

M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour sa présentation.
Il n'y a pas de question.

Le Conseil communal s'est déterminé favorablement sur ce projet et propose à l'Assemblée d'accepter ces modifications des limites communales et la cession de 2'455 m² à la commune de Villarsel-sur-Marly et de 41 m² à la Commune de Ferpicloz, telles que présentées.

Acceptez-vous les deux modifications de limites communales pour la route cantonale de la Crausa en faveur des communes de Villarsel-sur-Marly et de Ferpicloz ?

Pour : 132 → unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. APPROBATION DU RÈGLEMENT DE POLICE

Comme déjà indiqué lors des assemblées précédentes, un délai de deux ans est imparti à la commune pour mettre à jour et présenter l'ensemble des règlements régissant la nouvelle commune de Bois-d'Amont. M. le Syndic rappelle que, dans l'intervalle, les règlements approuvés dans les différents villages s'appliquent. C'est-à-dire que nous devons dans certains cas faire appliquer trois différentes réglementations et tarifications. Le Conseil communal souhaite ce soir soumettre les trois derniers règlements dont la mise en application de manière uniforme est essentielle et prioritaire.

Débutons avec le règlement de police.

Seule l'ancienne commune d'Ependes disposait d'un tel règlement lors de la fusion. Celui-ci s'applique à l'ensemble de la commune depuis.

M. Patrick Gendre cède de ce pas la parole à Mme Patricia Dousse, vice-syndique en charge de la police communale, pour la présentation de ce nouveau règlement.

Ce règlement a été élaboré au vu de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo ; RSF 140.11) ; de la loi du 4 février 1972 sur le domaine public (LDP ; RSF 750.1) ; de la loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP ; RSF 312.1) ; de la législation fédérale sur la circulation routière et sa législation cantonale d'application.

Ce règlement fixe les prescriptions de police administrative de la compétence originaire de la commune, ainsi que celles prises en application de la législation cantonale régissant notamment le domaine public.

Il détermine les personnes chargées d'appliquer le présent règlement et quels moyens sont mis à disposition pour exercer leurs tâches ainsi que les mesures de contrôle.

Il définit l'utilisation des biens du domaine public, leurs usages, les interdictions, les autorisations et concessions, le stationnement des véhicules ainsi que les mesures générales de protection.

Il définit également l'ordre public, notamment les aspects liés à la tranquillité, la sécurité, la salubrité ainsi que la moralité publiques.

Il régit l'accès et l'utilisation aux places de jeux, et, pour terminer, il définit les mesures administratives, les sanctions pénales ainsi que les procédures.

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver ce nouveau règlement de police.

Mme Patricia Dousse demande s'il y a des questions.

Mme Francine Sciboz se réfère à l'article 20 « Sécurité et salubrité publiques » :

“m) Il est interdit de laisser pousser des branches ou de laisser d'autres obstacles masquant la signalisation routière ou encombrant les voies de circulation ;”

Mme Sciboz fait remarquer qu'à Ependes, le trottoir longeant le mur du château est continuellement envahi par une haie. Une maman avec deux enfants ne peut plus passer. Et lorsqu'il pleut, les passants se font rincer.

Comment s'y prendre pour faire respecter le règlement ? Est-ce sur dénonciation ?

M. Jacques Clément précise qu'il ne s'agit pas d'un trottoir mais d'une servitude.

Mme Patricia Dousse indique que le Conseil communal va vérifier ce point et mettre en force le règlement de police le cas échéant.

M. Flavio Guido soulève la question des jours fériés et des nuisances domestiques. Est-ce que par exemple le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte font partie des jours fériés ?

Mme Patricia Dousse confirme que ces jours sont chômés mais sont considérés comme des jours fériés dans ce règlement de police afin de garantir la tranquillité de chacun.

Mme Claudia Cotting demande s'il s'agit d'un règlement-type applicable à toutes les communes ou tout particulièrement à Bois-d'Amont.

Mme Patricia Dousse informe que le Conseil communal a repris des éléments de règlements en vigueur dans d'autres communes et a apporté des adaptations afin que le règlement soit applicable à Bois-d'Amont.

Mme Claudia Cotting se réfère à l'article 6 « Moyens », dont le contenu est le suivant :

“Pour exercer leurs tâches, les agentes communales ou les agents communaux disposent des moyens suivants :

- a) observations fixes ;
 - b) patrouilles ;
 - c) contrôles chez les administré-e-s (inspections, visions locales, etc.) ;
 - d) utilisation d'une vidéosurveillance, conformément à la législation applicable en la matière."
- Les questions de Mme Cotting sont les suivantes :

Qui seront ces agents communaux ? Quelles seront leurs tâches ? Comment allez-vous fonctionner et quels seront les coûts liés à l'application de ce règlement ?

Mme Claudia Cotting poursuit avec la lecture de l'article 9 « Mesures » :

“Les autorités et les agentes communales ou les agents communaux prennent les décisions dans le domaine de leur compétence (autorisations, mesures administratives, etc.), conformément aux dispositions du code de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; RSF 150.1).”

Mme Cotting relève que ce dernier document est extrêmement compliqué. A moins d'être avocat, elle ne voit pas qui s'en sortirait pour le comprendre et l'appliquer. Selon elle, le règlement tient la route mais certains éléments sont compliqués. Elle aimerait avoir un exemple de ce que feraient les agents communaux.

Mme Patricia Dousse répond que les agents communaux vont dans un premier temps voir sur place et s'en référer ensuite au Conseil communal. Si aucune solution n'est trouvée, le Conseil communal pourra passer par la police de proximité.

L'article 4 du règlement, dans son alinéa 2, stipule ce qui suit :

“Le Conseil communal désigne les membres du personnel communal (ci-après : les agentes communales ou les agents communaux) chargé-e-s d'appliquer le présent règlement et en fixe le cahier des charges.”

M. Patrick Gendre apporte une précision. Ce rôle incombera principalement aux employés de l'édilité, sur dénonciation, ou qui, par leur travail quotidien, vont observer et rapporter certaines informations au Conseil communal.

Revenant sur l'article 6, Mme Claudia Cotting demande si l'utilisation d'une vidéosurveillance sera un moyen utilisé par la commune.

M. Patrick Gendre indique que la vidéosurveillance est soumise à d'autres lois. Des règlements doivent être créés pour chaque site sous vidéosurveillance. Ce n'est donc pas d'actualité. Notre règlement de police laisse la possibilité de recourir à ce moyen, sous condition d'un règlement spécifique.

Mme Claudia Cotting voudrait connaître de quelle manière seront encaissées les amendes.

M. Patrick Gendre informe que la commune ne peut facturer que des amendes administratives uniquement. Elle ne peut pas encaisser des amendes d'ordre. Ces dernières sont de la compétence de la police.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Syndic remercie Mme Patricia Dousse pour sa présentation.

Le présent règlement a été soumis pour préavis à la commission financière. Celle-ci n'a formulé aucune remarque et a émis un préavis favorable. Le Conseil communal propose donc à l'Assemblée de l'approuver tel que présenté ce soir.

Approuvez-vous le Règlement de police tel que présenté ?

Pour : 123 → majorité absolue

Contre : 3

Abstention : 6

6. APPROBATION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES D'ARCONCIEL ET EPEDES

Le second règlement que le Conseil communal souhaite soumettre à l'Assemblée concerne les cimetières d'Arconciel et d'Ependes. Avec des tarifs différents sur les deux villages, il a semblé important au Conseil communal de présenter une mise à jour de ce règlement. M. le Syndic cède la parole à M. Alexis Clément, conseiller communal en charge des cimetières, pour la présentation de ce règlement.

M. Alexis Clément n'a pas de remarque particulière à propos de ce règlement. Les deux règlements des anciennes communes d'Arconciel et Ependes ont été fusionnés pour obtenir un seul et unique règlement pour la commune de Bois-d'Amont. À relever que dans la plupart des cas, les tarifs les moins élevés ont été repris et sont appliqués.

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions concernant ce nouveau règlement.

M. Julien Python se réfère à l'article 32 « Creusage et désaffectation des tombes », alinéa 3 qui stipule ceci : *“les frais de désaffectation sont compris dans les frais d'inhumation facturés par la commune.”*

Ensuite, l'article 15 « Entretien des monuments » précise ceci à son alinéa 2 :

“Si ce travail n'est pas exécuté dans le délai fixé, le Conseil communal fera enlever le monument aux frais de la succession.”

L'article 17 « Désaffectation », alinéa 2 mentionne ce qui suit :

“Passé ce délai, le Conseil communal fait procéder à l'enlèvement du monument et à son évacuation aux frais de la succession et dispose de l'emplacement.”

M. Python est d'avis que ces articles sont contradictoires. En lisant le règlement tel quel, on comprend que les frais sont facturés deux fois à la succession.

M. Alexis Clément répond que l'évacuation des monuments est à la charge de la succession. La commune peut effectuer ce travail et le refacturer à la succession.

Mme Claudia Cotting demande ce que l'on entend alors par frais de désaffectation.

M. Patrick Gendre répond que c'est retirer ce qui est sous terre, à la différence de ce qui est dessus, soit les décorations, les monuments, dont l'enlèvement est à la charge de la famille.

M. Julien Python signale que ce n'est pas clairement expliqué.

M. Patrick Gendre confirme que les termes sont justes. Ils ont été validés par le canton.

Mme Claudia Cotting réagit concernant les taxes d'entrée (art. 34), facturées pour les personnes non domiciliées dans la commune.

Un montant de CHF 500.- est facturé si elles n'ont jamais habité l'une des deux communes.

Mme Cotting trouve que cette taxe en particulier n'est pas chère compte tenu du fait que ces personnes n'ont jamais payé leurs impôts dans notre commune.

Deuxièmement, Mme Cotting souhaite savoir si les papiers d'une personne qui entre au home restent déposés dans la commune et si la taxe d'entrée est due ou non.

M. Alexis Clément confirme que les papiers de la personne qui entre au home restent déposés à la commune et qu'aucune taxe d'entrée n'est facturée.

Concernant les taxes, elles étaient plus élevées à Arconciel qu'à Ependes. Le Conseil communal a décidé de reprendre les tarifs les meilleur marché.

M. Gérald Chavallaz ne trouve pas très juste de facturer CHF 100.- pour l'utilisation de la chapelle mortuaire lorsque la personne défunte habitait la commune. Le tarif est le même que pour une personne de l'extérieur. De plus, il demande à quoi sert cette taxe et pour quelle raison elle est encaissée par la commune et non pas par la paroisse.

M. Alexis Clément informe que la chapelle mortuaire est communale et non paroissiale. De plus, il confirme qu'il n'y a pas de différence au niveau de ce tarif. La taxe est perçue pour la mise à disposition, le nettoyage et l'entretien de la chapelle effectués par les employés communaux.

M. le Syndic remercie M. Alexis Clément pour sa présentation.

Le présent règlement a été soumis pour préavis à la commission financière. Celle-ci n'a formulé aucune remarque et a émis un préavis favorable. Le Conseil communal propose à l'Assemblée de l'approuver tel que présenté.

Approuvez-vous le Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes tel que présenté ?

Pour : 127 → majorité absolue

Contre : 0

Abstention : 5

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de l'introduction de ce règlement, le Conseil communal a organisé, le 10 novembre dernier, une séance d'information où tous les détails de l'approche et des règles mises en place ont été discutés.

Le Conseil communal s'est ensuite remis au travail pour présenter ce soir la version finale de ce règlement. M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney, conseiller communal responsable de la gestion des déchets, pour la présentation de ce règlement.

M. Marc Monney indique que suite à la fusion des communes, il est nécessaire d'adapter le règlement. Afin de permettre un échange avec les citoyens, la commune a organisé une séance d'information le 10 novembre. Lors de cette séance, les citoyens présents ont fait part de leur désaccord concernant le mode de facturation des déchets au prorata des pièces habitables par logement. Ils ont manifesté une préférence d'un modèle de facturation qui respecte le principe du pollueur-payeur. Le Conseil communal a entendu les arguments des citoyens présents et a décidé de rester au principe de facturation selon le nombre de personnes formant le ménage. Dans l'idéal, le Conseil communal souhaiterait aussi respecter ce principe du pollueur-payeur en pesant les déchets amenés à la déchetterie, ce qui n'est pas encore réalisable pour l'instant.

Une facturation équitable respecte le principe du pollueur-payeur avec des sacs poubelles payés au poids. Le Conseil constate un meilleur tri des déchets dans le but de limiter le coût des poubelles. Mais M. Marc Monney rend les citoyens attentifs au fait que tous les déchets triés, sortis des sacs poubelles, comme le papier, le PET ou l'alu, se retrouvent à la déchetterie. L'évacuation de ces déchets ainsi que le fonctionnement de la déchetterie doivent être couverts par la taxe de base prélevée.

Ce nouveau règlement a été présenté aux différents services cantonaux qui ont fait des remarques prises en considération dans l'élaboration de la version finale du règlement. La même démarche a été faite avec M. Prix qui n'a fait aucune remarque, contrairement à son habitude.

M. Marc Monney illustre les coûts de la déchetterie, notamment en personnel. Les coûts affichés prouvent également que les branches, les déchets verts et le gazon représentent environ 40% de la charge de la déchetterie. Il ne peut qu'encourager les citoyens à composter le maximum chez eux et remercie ceux qui le font déjà. C'est uniquement avec la responsabilisation et l'investissement de chacun que la commune pourrait faire baisser ces montants. En effet, moins il y a de déchets, moins la commune ne devra percevoir de taxes.

M. Marc Monney présente les diverses taxes proposées. Il rappelle que la différence non couverte par les taxes devra être financée par les recettes fiscales.

M. Marc Monney indique que l'article 14 du règlement a été adapté suite à l'intervention d'un citoyen lors de la séance d'information. Cet article rappelle qu'au moins 50% des coûts doivent être couverts par la taxe pondérale. Les montants sont indiqués hors TVA.

Les taxes de base actuellement pratiquées à Arconciel et Senèdes seront celles adoptées dans toute la commune.

En se basant sur les comptes 2021, M. Marc Monney indique que les règlements actuels permettraient, pour 2023, un taux de couverture à 66.4%. Avec le nouveau règlement, ce taux grimperait à 89.2%. Le solde sera financé par l'impôt.

M. Marc Monney conclut en présentant ce qui est pratiqué dans les communes voisines du Mouret et de Treyvaux, ainsi que Marly qui facture selon la taille du logement.

M. Pierre Flüeler demande si la commune compte garder ses deux déchetteries.

M. Marc Monney lui indique que ce point a déjà été abordé lors de la séance d'information du 10 novembre. Un projet de nouvelle déchetterie est en route. Celle de Sales à Ependes n'est pas conforme à la zone depuis plus de 20 ans.

Intervention anonyme : cette personne indique que, par le passé, c'est ce qui n'entrait pas dans les sacs 35l était pris en charge dans les déchets encombrants. Désormais, c'est ce qui n'entre pas dans les sacs 110l.

M. Marc Monney confirme que le Conseil souhaite un meilleur tri.

M. François Pasquier indique qu'il n'y a rien dans les déchetteries pour démonter ses déchets, ni outils ni table.

M. Marc Monney répond que cette affirmation est fausse et qu'il y a des outils mis à disposition.

M. François Pasquier regrette que la formation des gens se fasse « *par le fusil* ».

M. Marc Monney lui confirme qu'il faut faire la police.

M. François Pasquier regrette qu'il n'y ait pas de collecte des bouchons de PET qui servent à financer des fauteuils roulants en France.

M. Marc Monney le remercie pour sa proposition.

M. François Pasquier estime que le règlement d'exécution permet au Conseil communal de pratiquer les tarifs qu'il veut. Il estime que les augmentations de taxes doivent être soumises à l'Assemblée.

M. Marc Monney lui répond que, dans les limites des maxima fixés par le règlement de portée générale, le Conseil communal peut adapter les taxes pour être au plus juste des coûts.

M. François Pasquier souhaite aborder la question des Robidog.

M. Marc Monney lui indique que ce point ne dépend pas du règlement sur les déchets et coupe court à la discussion.

Mme Claudia Cotting estime que le montant maximal pour le remplacement d'une carte de compacteur défectueuse, soit CHF 100.-, est trop important.

M. Marc Monney lui confirme que ces cartes ont un coût, de même que la gestion administrative qui va avec.

M. François Sutter souhaite que la taxe de base soit adaptée à la baisse, selon l'avis de taxation pour les couples qui possèdent des grandes maisons et des grands terrains. Il s'agirait d'une forme de solidarité avec ces grandes propriétés qui coûtent cher à l'entretien.

M. Marc Monney lui rappelle que les citoyens ont refusé une facturation selon le nombre de pièces habitables lors de la séance d'information. Ce calcul semblait correct à l'exécutif en fonction de la surface des logements.

M. Julien Python indique que les cartes de compacteur sont de très mauvaise qualité.

M. Marc Monney va adresser une demande à l'Entente intercommunale pour trouver des cartes de meilleure qualité.

M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour sa présentation.

Parmi toutes les informations présentées ce soir et toutes les discussions qui ont suivi, M. le Syndic souhaite revenir sur quelques points qui lui semblent essentiels.

Les principes de financement sont clairs et le détail des charges a été exposé.

Les frais d'exploitation sont malheureusement toujours en augmentation du fait de la quantité toujours plus importante de déchets à traiter. Notre commune grandit. Mais surtout de l'augmentation des coûts de traitement et de transport de ceux-ci.

Les règlements actuels sont obsolètes. Il est très difficile de travailler avec trois règlements différents. Ils ne permettent pas tous de prélever correctement la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à laquelle la gestion des déchets est soumise. Il faut donc ce nouveau règlement pour rectifier et améliorer cette situation. Cet assujettissement permet, en contrepartie, à la commune de récupérer l'impôt préalable sur toutes les factures de mandataires externes comme sur les nouveaux investissements en lien direct avec cette tâche.

Ce règlement a été soumis à la commission financière. Cette dernière n'a pas formulé de remarque particulière et a émis un préavis favorable. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée l'approbation de ce nouveau règlement.

Approuvez-vous le Règlement relatif à la gestion des déchets tel que présenté ?

Pour : 122 → majorité absolue

Contre : 6

Abstention : 4

8. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

Selon l'article 70 de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), la commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par l'Assemblée communale pour la législature, parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune. Ces attributions, détaillées à l'article 72, sont notamment :

- d'examiner le plan financier et le budget,
- d'examiner les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'Assemblée communale,
- d'examiner les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts,
- d'examiner les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes,
- de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale,
- d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision.

Durant l'année 2022, le Conseil communal a pris acte de la démission de M. Jacky Rohrer. Le Conseil communal propose la candidature de Mme Estefania Miguez d'Arconciel pour compléter cette commission financière.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou d'autres propositions.

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

Acceptez-vous la nomination de Mme Estefania Miguez d'Arconciel au sein de la commission financière pour la législature 2021-2026 ?

Pour : 127 → majorité absolue

Contre : 0

Abstention : 3

La composition de la commission financière est approuvée. M. le Syndic remercie l'Assemblée ainsi que la personne élue pour son engagement et son travail au sein de cette commission.

9. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la nomination d'un nouveau membre à la commission des naturalisations. M. le Syndic cède la parole à Mme Patricia Horner, conseillère communale responsable de la Justice de paix et des naturalisations, pour donner quelques explications et formuler la proposition du Conseil communal.

La commission des naturalisations qui a été constituée lors de l'Assemblée communale du 22 mars 2021 est formée de cinq membres. La commission est composée, pour la législature 2021-2026, de deux personnes d'Arconciel, de deux personnes d'Ependes et d'une personne de Senèdes. A la suite de la démission d'un membre d'Arconciel, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer une nouvelle personne d'Arconciel, qui se met à disposition pour remplacer le membre manquant.

Il s'agit de M. Jérôme Gavillet, âgé de 54 ans, marié et père de 3 enfants.

M. Jérôme Gavillet se lève et reçoit les applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Horner et demande s'il y a des remarques ou d'autres propositions.

Cela n'étant pas le cas, M. le Syndic propose dès lors de passer au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. Jérôme Gavillet d'Ependes au sein de la commission des naturalisations pour la législature 2021-2026 ?

Pour : 130 → unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La composition de la commission des naturalisations est approuvée. M. le Syndic remercie l'Assemblée et la personne élue pour son engagement et son travail au sein de cette commission.

10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA HAUTE-SARINE

Sans transition, M. le Syndic cède à nouveau la parole à Mme Patricia Horner, conseillère communale en charge de la santé et des affaires sociales, pour la présentation de la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine. Celui-ci concerne notamment l'adaptation due à la fusion et l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales.

Pour répondre à la nouvelle Loi sur les finances communales (LFCo), l'introduction de MCH2, mais également pour que l'Association fondée en 2018 puisse tenir compte de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, le comité directeur s'est affairé à mettre à jour les statuts de l'Association. Ils incluent notamment la mention de la commune de Bois-d'Amont et l'introduction d'une commission financière avec la description de ses attributions.

Les statuts modifiés ont été approuvés par l'Assemblée des délégués de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine en date du 5 octobre 2022 et doivent être maintenant soumis aux législatifs des communes membres.

Les nouveaux statuts ont pu être consultés 10 jours avant l'assemblée communale sur le site internet de la commune ou au bureau communal. Ils ne sont donc pas lus.

Par ailleurs, ils ont été soumis aux services cantonaux qui n'ont émis aucun commentaire amenant à une rectification.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

Mme Patricia Horner demande s'il y a des questions.

La parole n'est pas demandée.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Horner pour sa présentation et propose de passer au vote.

Approuvez-vous la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine ?

Pour : 130 → unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

11. APPROBATION DES STATUTS DU RÉSEAU SANTÉ SARINE (RSS)

M. le Syndic cède maintenant la parole à Mme Patricia Dousse, vice-syndique responsable de la prévention incendie, et à Mme Patricia Horner, conseillère communale déléguée pour la commune de Bois-d'Amont, pour la présentation de la modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) à la suite de l'intégration de la protection incendie au réseau santé dans une division dédiée aux feux bleus.

Mme Patricia Horner informe que les statuts modifiés pouvaient être consultés 10 jours avant l'Assemblée communale sur le site internet de la commune ou au bureau communal. Ils ne sont donc pas lus.

Cette modification est due essentiellement à :

- l'intégration des pompiers du district au RSS au 01.01.2023 qui inclut la fixation du montant de la taxe d'exemption qui est proposée à CHF 100.- comme actuellement et des modalités de celles-ci ainsi qu'à l'âge de l'obligation de servir qui est de 18 ans à 40 ans au lieu de 20 ans à 50 ans comme actuellement;
- l'augmentation de la limite d'endettement pour les investissements qui passe à CHF 120'000'000.- au lieu de CHF 60'000'000.-. Cette augmentation est due à l'imputation des pompiers avec cinq nouvelles casernes pour un montant de CHF 15'000'000, une caserne unique (ambulances et pompiers) dans le Grand Fribourg pour CHF 25'000'000.- et une réserve pour l'acquisition des terrains de CHF 20'000'000.-.

L'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine du 1^{er} juin 2022 a adopté les modifications des statuts du RSS permettant de répondre à la loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS), et d'intégrer ainsi la défense incendie et les secours.

Mme Patricia Dousse poursuit avec la présentation.

Dès le 1^{er} janvier 2023, et en application de la loi sur la défense incendie et les secours, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle organisation des sapeurs-pompiers sera mise sur pieds dans le canton de Fribourg. Une commission composée de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), des préfets, des commandants des centres de renfort, de la Direction de la santé et de la justice ainsi que de l'ECAB a été mise en place.

Pour le district de la Sarine, cette nouvelle organisation sera rattachée au RSS. Le nouveau projet prévoit le maintien de milices. Cinq bataillons sont prévus sur le district de la Sarine, déterminés par une carte des risques établie par le comité de pilotage. Ce dernier prévoit 8 bases de départ. Pour notre commune, le CSPi Petite Sarine sera rejoint par le CSP Le Mouret.

Pour le moment, les casernes de Treyvaux et de Le Mouret ainsi que celle d'Ependes resteront en service car aucune des casernes existantes ne peut accueillir tout le matériel. Dans un avenir proche, une étude devrait être réalisée pour la construction d'une caserne sur le territoire des communes concernées. La limite d'âge de 40 ans et de 15 ans d'ancienneté de service seront retenues pour exempter de taxe les sapeurs-pompiers ayant cessé leur activité au sein du corps. La taxe sera payée par toute personne de 18 à 40 ans. Quelques exceptions sont prévues dans les statuts du RSS.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver les statuts du Réseau Santé Sarine (RSS).

Mme Patricia Dousse demande s'il y a des questions.

M. Christian Clément demande si les personnes de nationalité étrangère paient également la taxe non pompier.

Mme Patricia Dousse répond par l'affirmative. Tous les résidents, quelle que soit leur nationalité, s'acquittent de cette taxe.

Mme Claudia Cotting constate que le règlement prévoit en cas de nécessité que les personnes astreintes pourraient être appelées jusqu'à 50 ans. Toutefois, la taxe elle-même est due de 18 à 40 ans.

Cette notion ne figure pas dans l'article 25^{ter} « Taxes d'exemptions ». Il y a bien un article 25^{bis} « Obligation de servir » mais celui-ci ne précise pas les âges. Cela pourrait poser un problème.

Par ailleurs, Mme Claudia Cotting souhaite intervenir sur un autre point des statuts, à savoir la limite d'endettement, laquelle est fixée à 120 millions de francs. Ce montant lui paraît démesuré. Elle se demande comment les délégués des communes ont pu accepter la modification des statuts avec un montant d'une telle ampleur. La limite était déjà passée de 30 à 60 millions pour le RSS, ce qui était déjà beaucoup. A présent, cette limite passe à 120 millions. Le Conseil communal justifie parfois que les charges liées sont élevées et qu'il n'a pas de possibilités d'intervenir. Mme Claudia Cotting rend attentif au fait que la limite d'endettement de 120 millions de francs concerne uniquement le district de la Sarine, soit un seul service. Elle considère qu'il s'agit d'une « usine à gaz ». Elle ne peut pas voter favorablement pour un montant pareil.

Intervention anonyme : cette personne souhaite faire une remarque concernant la sonorisation. Nous sommes nombreux dans la salle ce soir et il est parfois difficile d'entendre les interlocuteurs, surtout ceux qui n'utilisent pas le micro. De plus, il préconise une installation sonore qui fonctionne afin de comprendre toutes les discussions, même les personnes ayant une voix moins forte.

M. Patrick Gendre répond qu'il s'agit d'une très bonne remarque et l'en remercie. Les intervenants n'attendent effectivement pas le micro avant de s'exprimer.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic remercie Mmes Patricia Dousse et Patricia Horner pour leur présentation et propose de passer au vote.

Approuvez-vous les statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) ?

Pour : 64 → majorité

Contre : 21

Abstention : 45

12. INFORMATIONS ET DIVERS

INFORMATIONS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations.

Implantation de nouvelles infrastructures communales

La commune de Bois-d'Amont compte aujourd'hui plus de 2'350 habitants. Elle accueille plus de 270 élèves dans ses écoles. Un grand nombre d'associations et de clubs sportifs sont demandeurs d'infrastructures modernes et adaptées. Les équipements de gestion des déchets sont imparfaits et compliqués à gérer. La commune grandit et ses besoins vont s'accroître. Le Conseil communal a entamé en début d'année une réflexion pour déterminer comment il était possible et quelles étaient les variantes à considérer pour répondre à ces attentes grandissantes et de plus en plus urgentes. Il a donc procédé à une analyse des besoins ainsi que des solutions possibles. Dans le cadre de la fusion, il avait également été évoqué l'opportunité de faire un projet d'ampleur communal pour la population.

Toutes ces réflexions ont toujours été faites en tenant compte de la faisabilité d'un tel projet sur le territoire communal sans devoir passer par de longues procédures. Tous les yeux se sont très vite dirigés vers les zones d'intérêt général légalisées situées à la sortie du village d'Ependes en direction d'Arconciel, idéalement placées pour offrir à la population de toute la commune des infrastructures modernes.

Le projet ne va pas être présenté ce soir, différents retours des services cantonaux interrogés étant encore attendus. De plus, nous souhaitons privilégier de prendre le temps nécessaire à cette présentation en vous invitant à une soirée d'information et d'échange sur le sujet en tout début d'année prochaine.

M. le Syndic invite donc la population le lundi 27 février 2022 à 20.00 heures dans la halle polyvalente à Ependes afin de présenter la vision du Conseil d'un éventuel projet de halle polyvalente double avec des équipements modernes, d'une nouvelle déchetterie, d'une place communale multifonctionnelle et, bien évidemment, de l'intégration d'un terrain d'entraînement. Nous n'en dirons pas plus ce soir, mais nous nous réjouissons énormément de pouvoir parler de ces nouvelles infrastructures communales, qui – nous en sommes sûrs – deviennent indispensables à la population de nos trois villages.

Implantation d'un EMS en Haute-Sarine

Les communes de la Haute-Sarine ainsi que le comité du Réseau Santé Sarine (RSS) ont retenu un site pour l'installation du futur Etablissement Médico-Social pour personnes âgées régional. Comme vous le savez certainement, il s'agit de la parcelle désignée sous l'appellation « Pré du Bugnon » au centre du village d'Ependes.

Ce projet de 100 lits et d'une trentaine d'appartements protégés est aujourd'hui toujours dans l'attente d'une détermination du Tribunal cantonal. Sous l'impulsion de Madame la Préfète, également présidente du RSS, une rencontre a été organisée début novembre avec les opposants au PAL d'Ependes, secteur « Pré du Bugnon », afin de discuter d'un retrait de leur

recours. Il semble que malheureusement, malgré les explications données sur la résiliation d'un projet à vocation sociale et régionale au centre de village, ces derniers maintiennent leur point de vue.

Une discussion semble possible avec les opposants, lesquels étudient en ce moment l'éventualité de lever leur recours permettant ainsi aux autorités de continuer la procédure. En parallèle, une commission de bâtisse a été constituée et se donne comme but de pouvoir présenter un projet rapidement.

Dans le cas où le dialogue ne devait pas aboutir, le RSS, comme la commune, n'auraient aucune autre alternative que de demander aux tribunaux une détermination rapide sur la problématique. Nous espérons tous une nouvelle étape dans le courant du premier semestre 2023. Nous tiendrons les citoyens informés de la suite lors d'une prochaine assemblée communale.

Présentation de Bois-d'Amont Solidaire - Recherches de bénévoles

M. le Syndic cède une nouvelle fois la parole à Mme Patricia Horner, conseillère communale responsable des affaires sociales et présidente de la commission Bois-d'Amont Solidaire.

Mme Patricia Horner débute par une présentation de Bois-d'Amont Solidaire.

La commission « Bois-d'Amont Solidaire » a été créée principalement pour les besoins des seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Plusieurs services ont été étudiés et proposés par la commission de Bois-d'Amont Solidaire au Conseil communal qui les a validés. A ce jour, les services mis en place par la commune sont :

- le ramassage des déchets à domicile pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite qui sont sans famille proche pouvant leur venir en aide ou qui sont sans voiture ;
- les repas pris dans les restaurants communaux : une carte de fidélité peut être accordée auprès de l'administration communale pour les seniors ou les personnes qui sont momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger. Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11^{ème} est offert par la commune ;
- les repas livrés à domicile, les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ont la possibilité de commander des repas auprès de la boucherie Clément à Ependes. Une subvention communale de CHF 2.- par repas est accordée. Afin de pouvoir livrer au mieux ces repas sur tout le territoire communal, la commission de Bois-d'Amont Solidaire recherche des bénévoles qui auraient du temps pour assurer ce service. Elle remercie les personnes intéressées en les priant de bien vouloir s'annoncer auprès de l'administration communale ;
- le service d'aide informatique proposé par la Société de Jeunesse paroissiale d'Ependes qui peut aider les seniors de la commune pour une assistance à domicile que ce soit pour des questions ou des problèmes touchant les téléphones portables,

les ordinateurs, les télévisions et également une sensibilisation aux dangers sur internet. Les tarifs sont mentionnés sur le site ou dans le bulletin communal, une subvention communale de CHF 5.- est accordée par intervention.

Vie associative et communautaire – informations

Promenades à pied accompagnées pour les Aînés

D'une durée d'environ une heure et demie, elles auront lieu par tous les temps et seront adaptées au rythme des participants.

- Les 2^{èmes} mardis de chaque mois – départ d'Arconciel – rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale.
- Les 4^{èmes} mardis de chaque mois – départ d'Ependes – rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du Denner).

Noël des Aînés sur invitation

Par le biais de la Commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des Paroisses d'Ependes et d'Arconciel et des Sociétés de Jeunesse d'Ependes et d'Arconciel, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au Noël des Aînés qui se déroulera le dimanche 11 décembre 2022 dès 11h30 à la halle polyvalente d'Ependes.

Mme Patricia Horner adresse ses remerciements à l'Assemblée pour son attention et espère avoir pu recruter quelques bénévoles pour livrer les repas à domicile.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Horner.

Prochaine assemblée communale

Nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous le lundi 22 mai 2023 pour l'assemblée communale des comptes. Nous présenterons alors les comptes du second exercice de la commune de Bois-d'Amont avec certainement plusieurs investissements d'importance.

Le Conseil communal n'a pas d'information supplémentaire à communiquer. Il se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. le Syndic cède la parole à qui le souhaite pour le point « Divers ».

DIVERS

M. François Pasquier pose une question concernant les Robidog (poubelles pour chiens). Il demande quel est l'équilibre entre les frais qui en découlent et l'impôt sur les chiens.

M. le Syndic n'a pas les chiffres exacts. Toutefois, le coût initial d'investissement pour l'achat des Robidog était relativement important. La taxe sur les chiens est censée financer l'évacuation des déchets et le renouvellement de ces Robidog. M. le Syndic confirme qu'à ce jour, les frais sont couverts par la taxe.

M. François Pasquier trouve qu'il serait intéressant d'établir et publier des statistiques annuelles sur l'ensemble des déchets récoltés par la commune.

M. le Syndic remercie M. Pasquier pour cette proposition. Le Conseil communal va y réfléchir.

M. Flavio Guido redemande que le nécessaire soit fait pour boucher les nids de poule sur la route d'Hauterive, côté Arconciel.

M. Patrick Gendre confirme que cela sera fait. Cette route nécessiterait cependant une intervention majeure afin de vraiment corriger tous les défauts, que seul le canton sera capable de concrétiser. Mais en attendant, il est effectivement prévu de reboucher les trous.

M. Flavio Guido fait remarquer l'affaissement du trottoir devant le garage Fest à Ependes. En hiver, les piétons doivent éviter les plaques de glace.

M. Patrick Gendre répond que le Conseil communal en a conscience et que la réfection de ce trottoir est prévue après le déplacement du ruisseau précédemment évoqué.

M. Jean-Daniel Wohlhauser revient sur la demande qu'il a soumise lors de la dernière assemblée. Il voudrait savoir quand un miroir sera installé sur l'îlot central situé en face de l'école à Arconciel pour les automobilistes et les tracteurs qui circulent sur cette route.

M. le Syndic indique que le dossier est toujours en cours de traitement à la commune.

M. Jean-Daniel Wohlhauser rappelle qu'il y a deux ans, M. Francis Python avait fait part d'une proposition afin d'utiliser le fonds mis à disposition de la commune par le canton au moment de la fusion. L'idée émise par M. Python était l'aménagement d'un trottoir reliant les villages d'Ependes et d'Arconciel. Il demande où en sont les réflexions à ce jour.

M. le Syndic informe que le Conseil communal n'a pas étudié plus en détails la faisabilité de cet ouvrage. En effet, le tracé a été étudié et il a été constaté que pour réaliser ce trottoir, il fallait traverser la route à plusieurs reprises. Cela n'est pas réalisable sur une route cantonale.

Mme Francine Sciboz rappelle que lors de la dernière assemblée, un supplément de CHF 105'000.- a été voté pour la création d'un trottoir à la route de Sales. Dans le bulletin communal, on parle pourtant d'un simple chemin piétonnier.

M. le Syndic indique que le terme chemin piétonnier est un synonyme de trottoir. Nous n'en connaissons toutefois pas encore la faisabilité et la topologie exacte.

D'autre part, Mme Francine Sciboz demande s'il y a eu des réflexions ou de nouveaux éléments portant sur un trottoir entre les villages d'Ependes et de Ferpicloz.

M. Samuel Kolly rappelle que malheureusement, l'aménagement d'un trottoir le long de cette route n'est absolument pas possible. En effet, la route de Ferpicloz est une route cantonale dont la limitation est fixée à 80 km/h. Certains éléments sont interdits, notamment des passages piétons. Or, la topographie des deux côtés de la route ne permet pas la création d'un trottoir que d'un seul et unique côté. Etant donné que les passages piétons sont interdits, il n'est pas envisageable de créer des bouts de trottoirs d'un côté et de l'autre de la route.

Le Conseil communal souhaite toutefois essayer de rallonger petit à petit le trottoir existant le plus loin possible d'Ependes en direction de Ferpicloz. Etant donné qu'il s'agit de terrains privés, la commune devra dans un premier temps obtenir l'autorisation des propriétaires. L'extension du trottoir dépendra donc de leur décision.

Mme Claudia Cotting fait part d'une question s'agissant des abonnements CFF au porteur. Elle a lu dans le bulletin communal que les CFF allaient abandonner ces abonnements. Elle demande à partir de quand. Aussi, Mme Claudia Cotting trouve regrettable que les CFF n'aient pas gardé ce système, qui était régulièrement utilisé par les habitants.

M. Samuel Kolly annonce que les billets seront en vente à l'administration communale jusqu'en juin 2023.

M. Christian Clément communique un complément d'information à ce sujet. Un nouveau système remplacera les cartes journalières CFF vendues dans les communes telles que nous les connaissons. Des abonnements généraux seront vendus au niveau suisse avec des rabais spéciaux. M. Christian Clément ne peut malheureusement pas en dire davantage.

Nous arrivons ainsi au terme de cette assemblée communale de Bois-d'Amont. L'ensemble du Conseil communal remercie les personnes présentes pour leur participation. En son nom et au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte tout au long de l'année.

Les remerciements du Conseil communal vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de notre commune.

Quel bonheur de pouvoir vous inviter à l'issue de cette assemblée à partager le verre de l'amitié. C'est avec un très grand plaisir que la commune de Bois-d'Amont offre l'apéritif qui sera servi par l'équipe de M. Dominique Schaller.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

L'assemblée est levée à 23h20.

La soirée est ponctuée par la visite surprise de Saint-Nicolas, dont le discours et la distribution de biscômes ravit les personnes présentes.

Patrick Gendre
Syndic

Angélique Jenny
Secrétaire remplaçante

Annexe : présentation PowerPoint



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DECEMBRE 2022



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DECEMBRE 2022

1. **Approbation du procès-verbal** de l'Assemblée communale des comptes du 23 mai 2022
2. **Budget 2023**
 - 2.1. Investissements
 - 2.1.1. Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'acquisition de **deux véhicules communaux**
 - 2.1.2. Approbation d'une augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la **mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel**, 2ème partie
 - 2.1.3. Approbation d'un investissement de CHF 97'000.- pour le **déplacement du ruisseau Le Russalet à Ependes**



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DECEMBRE 2022

- 2.1.4. Approbation d'un investissement de CHF 340'000.- pour la **rénovation de l'Auberge du Château** à Ependes
Information sur l'établissement
- 2.1.5. Approbation d'un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un **CAD au centre du village d'Arconciel**
- 2.2. **Compte de résultat** (fonctionnement)
- 2.3. Rapport de la **commission financière**
- 2.4. **Approbation**
- 3. Présentation de la **planification financière 2024-2028**
- 4. Approbation de deux **modifications de limites communales** pour la route cantonale de la Crausa (communes de Villarsel-sur-Marly et de Ferpicloz)



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DECEMBRE 2022

5. Approbation du **Règlement de police**
6. Approbation du **Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes**
7. Approbation du **Règlement relatif à la gestion des déchets**
8. Nomination d'un membre à la **commission financière**
9. Nomination d'un membre à la **commission des naturalisations**
10. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le **service officiel des curatelles de la Haute-Sarine**
11. Approbation des statuts du **Réseau Santé Sarine (RSS)**
12. Informations et **divers**





APPROBATION

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 23 MAI 2022

Les 56 citoyennes et citoyens présents ont été informés et ont approuvé à une large majorité les objets suivants :

➤ Les **comptes** 2021

- Excédent de produits de plus de CHF 740'000.-

➤ Les décomptes d'investissement suivants :

- Réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire d'Ependes
- Assainissement et aménagement du cimetière d'Ependes

➤ L'approbation d'un **règlement** :

- Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces

➤ L'approbation de 5 **investissements** :

- CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire d'Arconciel
- CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes
- Augmentation de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula à Arconciel
- Augmentation de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la rte de Sales, Ependes



APPROBATION

Budget 2022

	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	460'000.00	0.00
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre village avec possibilité extension	120'000.00	0.00
Ependes, Auberge du Château – Rénovations après changement de locataire	340'000.00	0.00
6 TRANSPORT ET COMMUNICATION	525'000.00	0.00
Ependes, Aménagement trottoir route de Sales	200'000.00	0.00
Ependes, Revêtement Pré du Château	60'000.00	0.00
Arconciel, Chemin piétonnier école	35'000.00	0.00
Achat d'un nouveau tracteur communal	90'000.00	0.00
Remplacement d'un véhicule de l'édilité par 2 nouveaux	70'000.00	0.00
Installation de bornes pour véhicules électriques	70'000.00	0.00



Budget 2022

	Charges	Produits
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'074'000.00	50'000.00
Arconciel, Assainissement quartier « La Dey - Le Pelleret » 2 ^{ème} partie	770'000.00	0.00
Arconciel, Construction collecteur EC secteur « Péloula »	207'000.00	0.00
Ependes, Déplacement du ruisseau « Le Russalet »	97'000.00	0.00
Taxes de raccordement « nouvelles constructions »	0.00	50'000.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	75'000.00	0.00
Extension chemin pédestre forêt Bois de la Molleyre et mise en place de bancs	75'000.00	0.00
	2'134'000.00	50'000.00
Investissements nets		2'084'000.00



(image prétexte)

ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES COMMUNAUX

		Budget
Véhicule de type TOYOTA ProAce	2x	CHF 32'300.00
TVA 7,7%		CHF 5'400.00
Total TTC		CHF 70'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 70'000.-
Financement | Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024 | 10%, CHF 7'000.-



APPROBATION

2.1.3

MISE EN SEPARATIF LA DEY - LE PELLERET A ARCONCIEL, 2^{EME} PARTIE - AUGMENTATION

	Budget 21	Augmentation	Total
Génie civil & terrassement	250'000.00	220'000.00	470'000.00
Paysagiste : remise en état des jardins (6 parcelles)	100'000.00	10'000.00	110'000.00
Frais secondaires (divers, honoraires, ...) ~25%	90'000.00	60'000.00	150'000.00
Travaux anticipés en 2021		40'000.00	40'000.00
Total TTC	440'000.00	330'000.00	770'000.00

Plan de financement

Coût estimé

CHF 330'000.-

Financement

Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024

| 1.25%, CHF 4'125.-

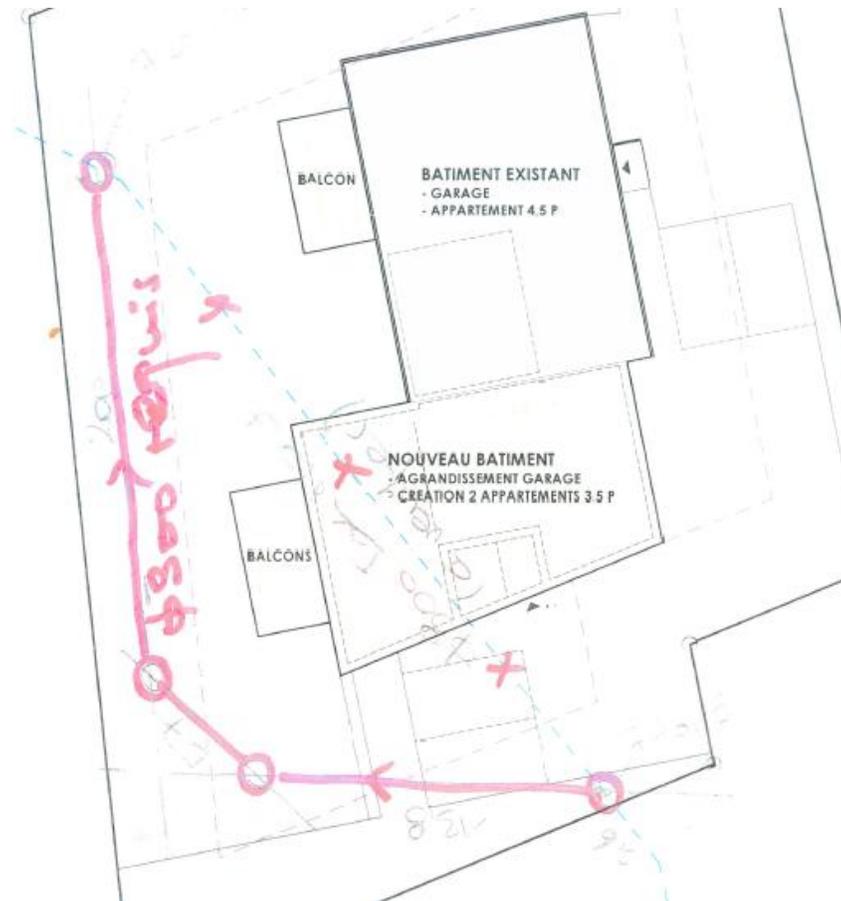




APPROBATION

2.1.3

DEPLACEMENT DU RUISSEAU LE RUSSALET, EPEENDES



2.1.3

DEPLACEMENT DU RUISSEAU LE RUSSALET, EPEENDES

	Budget
Travaux de génie civil	102'300.00
Frais secondaire	37'000.00
Participation du propriétaire	- 42'300.00
Total TTC	97'000.00

Plan de financement

Coût estimé
Financement

CHF 97'000.-
Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2024

| 1.25%, CHF 1'212.50





APPROBATION

2.1.4

RENOVATION DE L'AUBERGE DU CHATEAU, EPEDES



RENOVATION DE L'AUBERGE DU CHATEAU, EPENDES

	Budget
Peinture Crépis, suppression des lambris au plafond, enveloppe extérieure	CHF 60'000.00
Sols Remplacement du carrelage (y compris sur les escaliers)	CHF 30'000.00
Sanitaires Remplacement des lavabos, de la robinetterie et des toilettes	CHF 8'000.00
Mobilier Renouvellement des tables (café, salle à manger, rôtisserie), des chaises (café) et suppression des bancs (café)	CHF 40'000.00
Menuiserie Remplacement de la porte du garage, du cellier et de la halle polyvalente Installation de nouvelles étagères pour le cellier Remplacement des fenêtres de la rôtisserie et des portes d'entrées	CHF 80'000.00

RENOVATION DE L'AUBERGE DU CHATEAU, EPEDES

Multimédia	CHF 2'000.00
Remplacement de la centrale de sonorisation et vérification des haut-parleurs	
Ventilation	CHF 60'000.00
Remplacement de la hotte de la cuisine	
Imprévus et travaux divers	CHF 30'000.00
Gestion du chantier	CHF 30'000.00
Total TTC	CHF 340'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 340'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

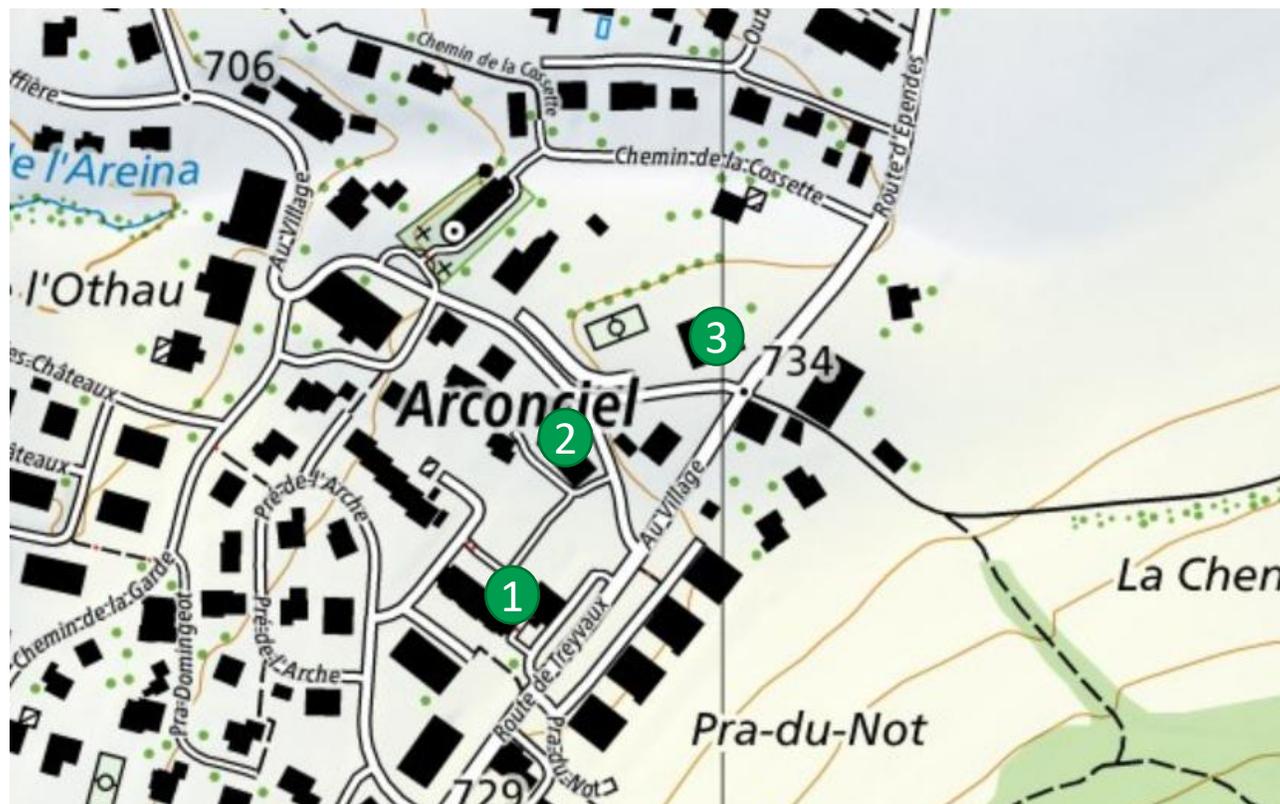
Amortissement dès 2024	1.25 %, CHF 4'250.00
------------------------	----------------------





APPROBATION

CREDIT D'ETUDE DE LA RÉALISATION D'UN CAD AU CENTRE DU VILLAGE D'ARCONCIEL



- 1 Complexe communal (administration-appartements)
- 2 Auberge des Trois Sapins et grande salle
- 3 Ecole

CREDIT D'ETUDE DE LA RÉALISATION D'UN CAD AU CENTRE DU VILLAGE D'ARCONCIEL

Données

Sondes géothermiques

- Tracé conduite barrage
- Profondeur / Parcelle



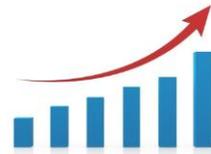
Pompes à chaleur air/eau

- Encombrement
- Efficacité / Bruit



Coûts

- Composants
- Energie



Grands consommateurs

- Proximité
- Coût plus intéressant



Petits consommateurs

- Eloignement
- Coût moins intéressant



Résultats

Limitation des risques

- > Variante bâtiments communaux

Extension future

- > Réserve pour quelques habitations

Origine

- > Crédit global (y c Etude, appel d'offres, mise à l'enquête)

Actuel

- > Budget Etude (5 décembre 2022)
- > Budget Réalisation (courant 2023)

Financement

- > Fonds dédié / liquidités

Communication

- > Séance d'information

CREDIT D'ETUDE DE LA RÉALISATION D'UN CAD AU CENTRE DU VILLAGE D'ARCONCIEL

	Budget
Crédit d'étude selon offre GESA	CHF 120'000.00
Total TTC	CHF 120'000.00

Plan de financement

Coût estimé
Financement

CHF 120'000.-
Liquidités / Fond de rénovation

Charges financières

Amortissement dès
réalisation

1.25%, CHF 1'125.00



APPROBATION

COMPTE DE RESULTAT 2023 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
30 CHARGES DE PERSONNEL				
	1'350'025.00	0.00	1'440'050.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
	2'129'388.00	0.00	2'167'724.00	0.00
33 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF				
	878'673.00	0.00	888'002.00	0.00
34 CHARGES FINANCIÈRES				
	83'670.00	0.00	71'170.00	0.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX				
	310'526.00	0.00	272'498.00	0.00

COMPTE DE RESULTAT 2023 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
36 CHARGES DE TRANSFERT				
	5'722'243.00	0.00	5'783'719.00	0.00
39 ATTRIBUTION AUX FONDS				
	0.00	0.00	64'013.00	0.00
TOTAL DES CHARGES				
	10'474'525.00	0.00	10'687'176.00	0.00



COMPTE DE RESULTAT 2023 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
40 REVENUS FISCAUX				
	0.00	5'895'400.00	0.00	6'181'200.00
42 TAXES				
	0.00	1'313'660.00	0.00	1'359'920.00
44 REVENUS FINANCIERS				
	0.00	596'027.00	0.00	557'090.00
45 PRÉLÈVEMENT SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX				
	0.00	29'809.00	0.00	55'434.00
46 REVENUS DE TRANSFERT				
	0.00	1'588'412.00	0.00	1'588'215.00



COMPTE DE RESULTAT 2023 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES				
	0.00	784'982.00	0.00	334'581.00
49 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS				
	0.00	0.00	0.00	64'013.00
TOTAL DES PRODUITS				
	0.00	10'208'290.00	0.00	10'140'453.00
	10'474'525.00	10'208'290.00	10'687'176.00	10'140'453.00
Excédent de charges		266'235.00		546'723.00





COMMISSION FINANCIERE

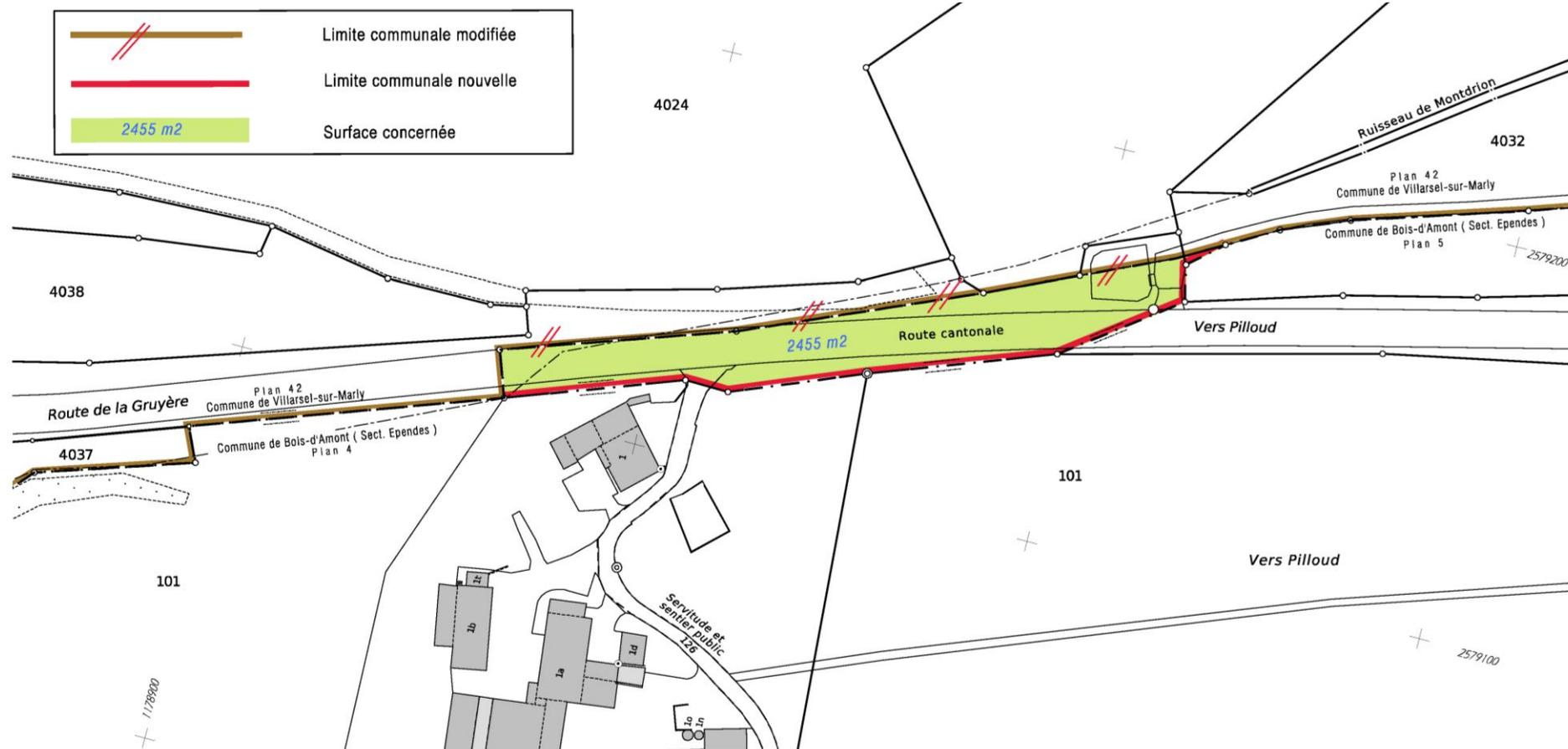


APPROBATION

	2024		2025		2026		2027		2028	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	760'000.00		500'000.00		300'000.00					
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1'930'000.00		150'000.00		400'000.00		300'000.00			
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1'050'000.00	50'000.00	650'000.00	50'000.00	1'105'000.00	50'000.00	500'000.00	50'000.00	550'000.00	50'000.00
Approvisionnement en eau	200'000.00		150'000.00		305'000.00		300'000.00			
Traitement des eaux usées	800'000.00	50'000.00	500'000.00	50'000.00	800'000.00	50'000.00	200'000.00	50'000.00	550'000.00	50'000.00
Aménagements	50'000.00									
TOTAL NET INVESTISSEMENTS SELON PLANIFICATION FINANCIERE	3'690'000.00	1'250'000.00	1'755'000.00		1'755'000.00		750'000.00		500'000.00	

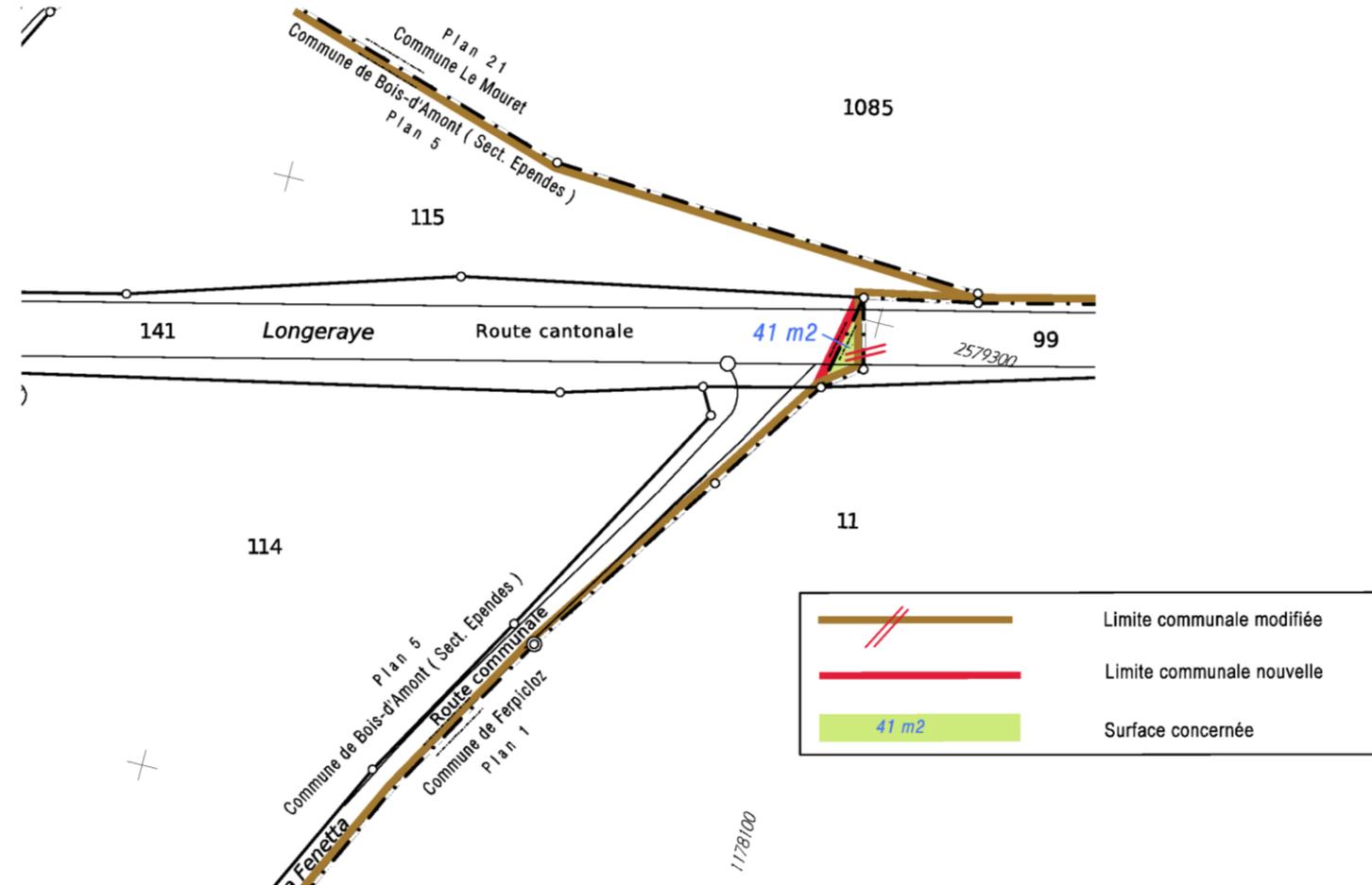
4.

APPROBATION DE DEUX MODIFICATIONS DE LIMITES COMMUNALES



4.

APPROBATION DE DEUX MODIFICATIONS DE LIMITES COMMUNALES





APPROBATION

- **But** : fixer les prescriptions de police administrative de la compétence originaire de la commune
- **Extension** du règlement existant
- Basé sur la **loi sur le domaine public** du 4 février 1972 et la **loi d'application du code pénal** du 6 octobre 2006
- **Préavis** demandés au Service des communes (SCom) et à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS)



Utilisation des **biens du domaine public** : usages, interdictions, autorisations et concessions et les mesures générales de protection

Ordre public : la tranquillité, la sécurité, la salubrité et la moralité publique

Places de jeux : utilisation et accès

Mesures administratives, les sanctions pénales ainsi que les **procédures**



APPROBATION

RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES D'ARCONCIEL ET EPEDES

- **But** : régler les questions relatives aux cimetières communaux
- **Unification** des 2 règlements existants
- Basé sur la **loi sur la santé** du 16 novembre 1999 et l'**arrêté sur les sépultures** du 5 décembre 2000
- **Préavis** demandés au Service des communes (SCom) et à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), ainsi qu'à la Surveillance des prix



APPROBATION



- **But** : assurer, sur le territoire communal, la gestion des déchets dont l'élimination incombe à la commune
- **Unification** des 3 règlements existants
- Basé sur la **loi sur la gestion des déchets** du 13 novembre 1996
- **Préavis** demandés au Service des communes (SCom) et à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) ainsi qu'à la Surveillance des prix

COÛTS D'EXPLOITATION		
2021	Charges	Produits
Personnel	66'800.-	
Achat mat. fonctionnement	1'994.-	
Elimination des sacs poubelle	41'827.-	
Elimination déchets recyclés	90'358.-	
Elimination des branches	34'415.-	
Frais d'entretien	1'904.-	
Déduction couche culotte	8'450.-	
Amortissement	16'413.-	
Taxe de base		92'097.-
Taxe d'utilisation		75'467.-
Amendes		900.-
Recyclage verre, papier		12'404.-
Remboursement de tiers/ass		4'427.-
Réévaluation PA selon amortis.		10'445.-
Total	262'571.-	195'742.-

En 2021, **202 tonnes** de sacs poubelle ont été déposés dans les bennes compacteuses.

RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

Traitement des déchets par type			
2021	Poids (en to)	CHF TTC	Ristournes
Branches	880 m3	34'415.-	
Déchets verts	71.78	10'641.-	
Bois	34.69	4'567.-	
Branches dépôts de particuliers	4.80	465.-	
Verre	99.03	3'087.-	
Papier-carton	136.55	5'908.-	8'043.-
Encombrants	85.14	21'160.-	
Vide-greniers	17.85	3'748.-	
Ferraille	27.67	3'231.-	1'995.-
Fer blanc - alu	7.25	2'043.-	780.-
Déchets inertes	47.64	5'561.-	
PET	6.40	0.-	1'171.-
Gazons		9'500.-	
Swico, huile, peinture, etc.		5'935.-	
Lavures		9'323.-	
Totaux		124'773.-	11'991.-

DÉFINITION DES DÉCHETS URBAINS

- **Ordures** (y c. déchets encombrants) : déchets mélangés non recyclables destinés à être incinérés
- **Déchets collectés séparément** : déchets collectés séparément destinés à une valorisation matière (p. ex. verre, papier, carton, métal, textiles, déchets verts, emballages pour boissons en PET, appareils électriques et électroniques)
- **Déchets spéciaux et autres déchets soumis à contrôle** : déchets qui, pour être éliminés de manière respectueuse de l'environnement, requièrent, en raison de leur composition, des mesures techniques particulières (p. ex. piles ou huiles alimentaires)

Taxe de base	Taxe à la quantité
<p>La taxe de base est perçue : indépendamment du type et de la quantité de déchets produits ; indépendamment de la fréquence de sollicitation des prestations d'élimination (p. ex. point de collecte).</p> <p><i>Elle est due même si le détenteur des déchets n'utilise pas les prestations d'élimination.</i></p>	<p>La taxe à la quantité est perçue : en fonction du type et de la quantité (volume ou poids) de déchets produits.</p> <p><i>Elle est due dès lors que le détenteur des déchets utilise les prestations d'élimination.</i></p>
Taux de couverture : 30 à 50 %	50 à 70 %

Art. 13 Principes généraux

La commune assure le financement du service public d'élimination des déchets dont l'élimination lui incombe. Elle dispose à cet effet :

- a) des **taxes d'élimination** (taxes de base et taxes à la quantité) ;
- b) des recettes de la **vente des matières valorisables** récupérées ;
- c) des **recettes fiscales** ;
- d) des **émoluments**.

Art. 14 Principes régissant le calcul des taxes

¹ Les taxes sont déterminées de manière à permettre la **couverture minimum de 70 % des dépenses** occasionnées par les frais d'information, de fonctionnement (frais d'exploitation et frais financiers) du service de collecte et des équipements d'élimination des déchets.

² Le **50 % au moins** des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles à la quantité.

³ Le montant des taxes tient compte des coûts de gestion ; il doit contribuer à réduire les quantités totales de déchets, à favoriser la valorisation et à assurer un traitement respectueux de l'environnement.

⁴ Les taxes prévues dans le présent règlement s'entendent **hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**.

Art. 15 Délégation de compétence

¹ Pour les dispositions du présent chapitre qui mentionnent une limite maximale pour les taxes, les émoluments et les dispositions spéciales, le Conseil communal en fixe le montant dans un règlement d'exécution.

² Le **Conseil communal est tenu de réviser** les montants prévus à l'alinéa 1 au minimum **tous les deux ans**.

Art. 18 Taxe de base

¹ La taxe de base est une taxe prélevée pour l'élimination des déchets urbains, indépendamment du type et de la quantité des déchets éliminés et de de la fréquence d'utilisation des prestations.

² Elle est perçue annuellement auprès du détenteur ou de la détentrice de déchets.

³ Elle est fixée comme suit :

- a) Pour un ménage d'**une personne**, **CHF 100.-** au maximum,
- b) Pour un ménage de **deux personnes**, **CHF 150.-** au maximum,
- c) Pour un ménage de **trois personnes et plus**, **CHF 200.-** au maximum,
- d) Pour les **entreprises** ayant accès aux collectes sélectives, **CHF 500.-** au maximum.

RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

Taxe de base actuelle				
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers. et plus
Arconciel	80.-	115.-	160.-	160.-
Ependes	50.-	50.-	100.-	100.-
Senèdes	80.-	115.-	160.-	160.-

Taxe de base nouveau règlement d'exécution			
	1 pers.	2 pers.	3 pers. et plus
Bois-d'Amont	80.-	120.-	160.-

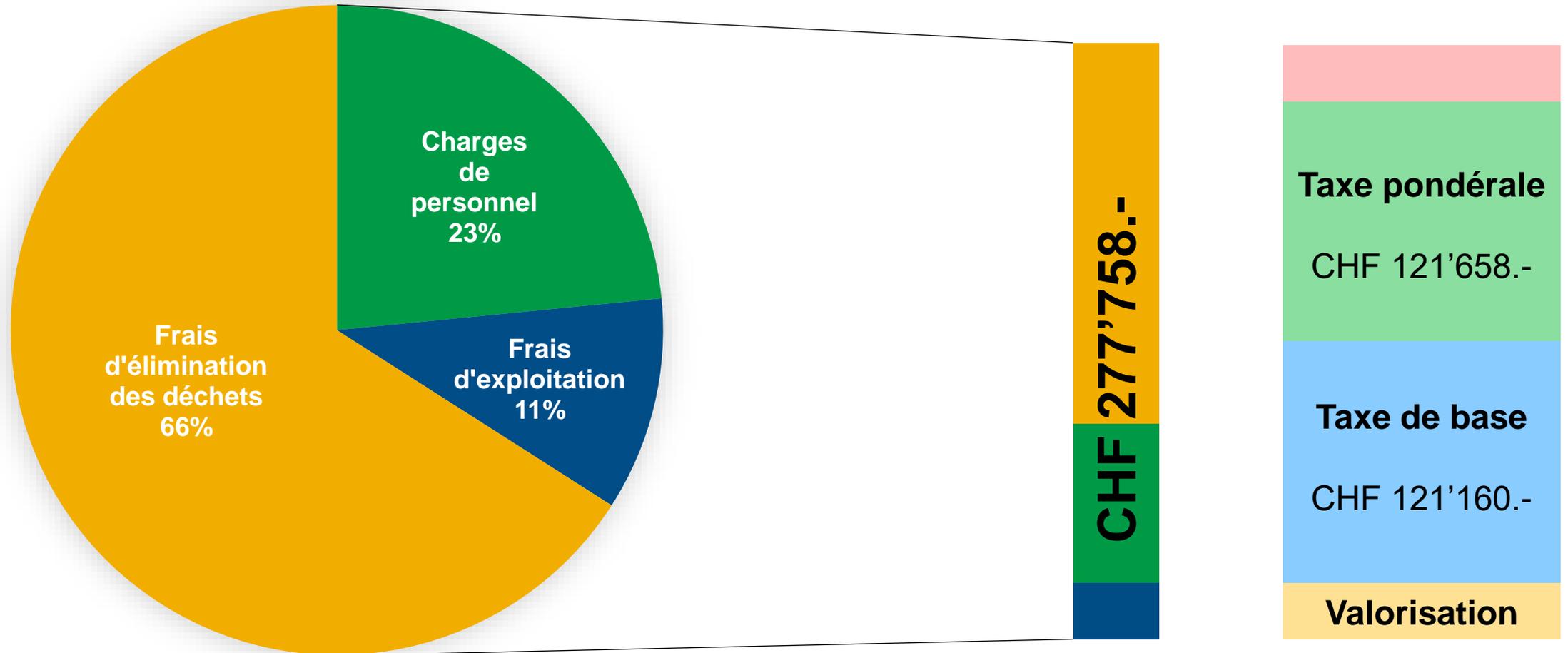
Taxe pondérale actuelle	
	Prix / kg
Arconciel	0.40
Ependes	0.40
Senèdes	0.50

Taxe pondérale nouveau règlement d'exécution	
	Prix / kg
Bois-d'Amont	0.60

RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

	Comptes 2021		Budget 2023		Nouveau règlement
	Charges	Produits	Charges	Produit	
Personnel	66'801.-		63'795.-		
Fonctionnement	4'307.-		12'350.-		
Elimination des déchets	41'827.-		50'000.-		
Elimination déchets recyclés	90'358.-		100'000.-		
Elimination des branches	34'415.-		30'000.-		
Déduction couche culotte	8'450.-		5'000.-		
Amortissement	16'413.-		16'413.-		
Taxe de base		92'098.-		98'000.-	121'160.-
Taxe d'utilisation		75'468.-		79'000.-	121'658.-
Amendes		900.-		500.-	
Recyclage verre, papier		12'405.-		7'000.-	5'000.-
Remboursement de tiers/ass		4'414.-			
Réévaluation PA selon	70,6%		66,4%		89,2%
Prélèvement réserve	sans réserve		sans réserve	26'577.-	
Total	262'571.-	185'285.-	277'758.-	211'077.-	247'818.-

RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS



Comparatif avec les communes voisines			
Communes	1 personne	2 personnes	3 personnes et plus
Le Mouret	80.-	120.-	120.-
Bois-d'Amont	100.-	150.-	200.-
Treyvaux	100.-	200.-	250.-
Marly	taille du logement (100.- jusqu'à 4 pièces, 130.- au-delà)		



APPROBATION

NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **But** : principalement de préavisier les comptes, le plan financier et les budgets

Le Conseil communal propose la nomination de :

- Mme **Estefania MIGUEZ**



APPROBATION

NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

- **But** : préavis à l'attention du Conseil communal des demandes de naturalisation

Le Conseil communal propose la nomination de :

- **M. Jérôme Gavillet**



APPROBATION

10.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA HAUTE-SARINE

- **But** : mise à jour pour intégrer la commune de Bois-d'Amont et la nouvelle loi sur les finances communales
- **Préavis** demandés au Service des communes (SCom)





APPROBATION

MODIFICATION DES STATUTS DU RÉSEAU SANTÉ SARINE (RSS)

- Le **25 septembre 2019**, l'assemblée des délégués du RSS a accepté la modification portant sur une limite d'endettement à **60 millions de francs**
- Le **26 septembre 2021**, acceptation à 86.17% d'un crédit de CHF 49,7 mio pour la rénovation et l'extension du Home médicalisé de la Sarine
- L'approbation par les législatifs communaux aurait dû être demandée en assemblée communale de **décembre 2020**



APPROBATION

Informations :

- [Nouvelles infrastructures communales](#)
- [Implantation d'un EMS à Ependes](#)
- [Recherche de bénévoles](#)
- [Prochaine assemblée communale](#)

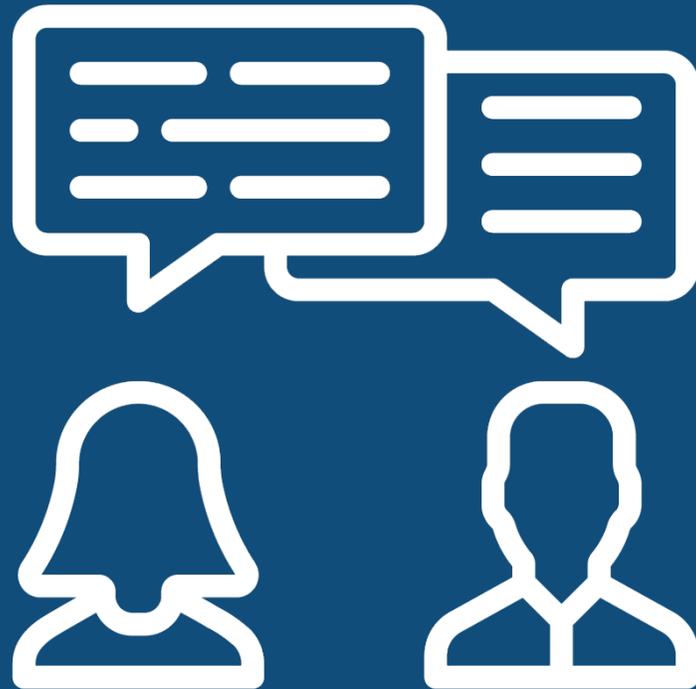
12.

INFORMATIONS ET DIVERS

PROCHAINE ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES

LUNDI 22 MAI 2023





DIVERS



Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch